



Assemblée Générale Ordinaire

PROCÈS-VERBAL du Samedi 03 juin 2023 – MONTAIGU

1. Mot d'accueil de M. Didier ESOR, Président

Didier ESOR remercie les membres de l'Assemblée Générale, les invités et les partenaires de leur présence et excuse les absents.

2. Ouverture de séance par M. Jérôme Clement, Directeur Général

Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux de vous retrouver aujourd'hui pour cette Assemblée Générale de printemps.

Pour beaucoup d'entre vous la saison sportive se termine et a déjà rendu son verdict. Mais pour d'autres, des matchs très importants restent à jouer ce week-end pour le maintien ou pour l'accession. Nous vous souhaitons la meilleure réussite sportive.

De même les dernières finalités régionales se déroulent aujourd'hui à quelques mètres de notre assemblée ; nous espérons vous voir nombreux cet après-midi au complexe sportif Maxime BOSSIS.

Grace au soutien du club et de la municipalité, que je remercie ici, nous avons réussi à mutualiser l'organisation d'un temps fort de la gouvernance de la Ligue avec un événement sportif. Cela donne du sens entre nos travaux de la matinée qui trouvent quelque part une continuité dans l'après-midi.

Ce matin nous avons deux sujets principaux à traiter :

- Tout d'abord le projet de La Ligue de Demain à Vallet et les modalités de son financement
- Et ensuite les modifications réglementaires

Entretemps nous tirerons un premier bilan de l'action engagée autour du climat des rencontres.

Une fois nos travaux terminés nous rejoindrons ensuite le stade pour nous y restaurer et assister aux finales du jour.

Mais nous voici donc réunis à Montaigu dont le rayonnement footballistique dépasse très largement les limites régionales.

Et pour nous en parler je laisse le micro à Monsieur Florent LIMOUZIN - Maire de Montaigu et Monsieur Philippe MABIT Président du Montaigu Vendée Football.

3. Mot du Maire de Montaigu M. Florent LIMOUZIN

Bienvenus. On est très heureux de vous accueillir dans notre plus bel équipement de Montaigu, merci Didier de nous avoir fait confiance en nous sollicitant pour ce bel événement qui est effectivement qui dépasse Montaigu parce que c'est un événement qui est porté par la nouvelle commune Montaigu-Vendée qui a trois ans et qui regroupe 5 communes historiques : Saint-Georges, Boufféré, Saint-Hilaire, La Guyonnière et Montaigu. Je salue le maire de Saint-Georges qui est aussi mon adjoint aux sports et avec qui nous travaillons tous les sujets sportifs. Vous l'avez dit, Monsieur le directeur, vous êtes ici sur une terre qui aime le foot, qui aime le sport en général, je suis à côté de Philippe MABIT qui est président du Montaigu Vendée Football, ce n'est pas notre seul club, je tiens

à le préciser, nous avons la chance d'avoir 3 beaux clubs : l'AS Boufféré, le Saint-Georges la Guyonnière Football qui est un club avec une très belle section féminine et le club de Montaigu qui est désormais avec la réunion des clubs de Saint-Hilaire et de la Boissière le plus gros club de Vendée. La ville porte un intérêt important au football. Le foot pour nous, en infrastructures c'est 12 terrains dont 5 synthétiques, le dernier que nous venons de réaliser est un terrain synthétique dont nous sommes fiers, qui est le premier en Europe recyclé et recyclable et c'était un point important pour nous dans les moments que nous vivons, d'envoyer un signal qu'on peut continuer à jouer au foot en respectant l'environnement. C'est un enjeu fondamental pour nous parce qu'à l'heure d'un changement climatique, des économies d'eau, à l'heure de la sobriété foncière annoncée, nous avons ensemble une exigence, les clubs et les collectivités de faire ce qu'il faut pour continuer à la fois à exercer nos loisirs et le sport mais en même temps respecter l'environnement. 650 licenciés pour Montaigu-Vendée, vous imaginez qu'en plus des infrastructures, nous avons aussi une obligation d'accompagner financièrement autant qu'on peut, dans la mesure de nos possibilités les clubs. Pour cela, on a mis en places il y a 3 ans un nouveau programme d'accompagnement de nos clubs avec la finalité de pouvoir permettre aux clubs de mieux se structurer pour accompagner nos jeunes et nous accompagnons les demandes salariales dans les clubs avec le financement des salariés parce que l'on sait que pour accompagner les bénévoles, il faut désormais structurer les clubs.

On fait cet accompagnement fort, à la fois infrastructure et subventions pour une raison fondamentale qui est celle d'accompagner l'éducation de nos jeunes, L'acceptabilité du financement public de nos associations, de nos associations, de nos clubs sportifs est basée là-dessus. C'est notre volonté en tant qu'élus et nos habitants nous soutiennent quand il y a une volonté d'éducation.

J'ai un vœu en tant que Maire, à un moment où parfois l'autorité des adultes est remise en cause, j'aimerais que dans le sport et particulièrement au football les arbitres soient absolument respectés sur les terrains. je ne suis pas certain que cela soit toujours le cas et je vous engage tous et c'est une condition d'acceptabilité dans le futur du soutien des collectivités publiques dont la mienne que ce soit un sujet majeur, que l'autorité des arbitres soit respectée.

4. Mot du Président du club de Montaigu M. Philippe MABIT

Je remercie la Ligue de nous avoir proposé d'être club support de l'organisation de l'Assemblée Générale et des finales qui vont se dérouler cet après-midi sur le complexe Maxime Bossis. Le Montaigu Vendée Football est la fusion de 3 anciens clubs de Montaigu, de Saint-Hilaire de Loulay et de la Boissière, aujourd'hui c'est 710 licenciés, on est devenu un club plus gros que ce que l'on souhaitait au départ. Nous avons quelques mots clés : respect, plaisir, ambition, convivialité. Nous faisons attention à l'accueil, et l'éducation c'est important, ce qui nous entraîne tous les jours à suivre les jeunes et à les emmener vers le système éducatif du football. Nous avons la chance d'utiliser 4 complexes différents.



Logo Montaigu Vendée Football

FFF LABEL JEUNES ELITE

Pôle sportif Maxime BOSSIS

- 2 terrains herbe
- 1 terrain synthétique
- 2 salles omnisports

Complexe La Boissière de Montaigu

- 2 terrains herbe
- 1 salle omnisports

Pôle sportif Léonard de Vinci

- 1 terrain synthétique
- 2 salles omnisports

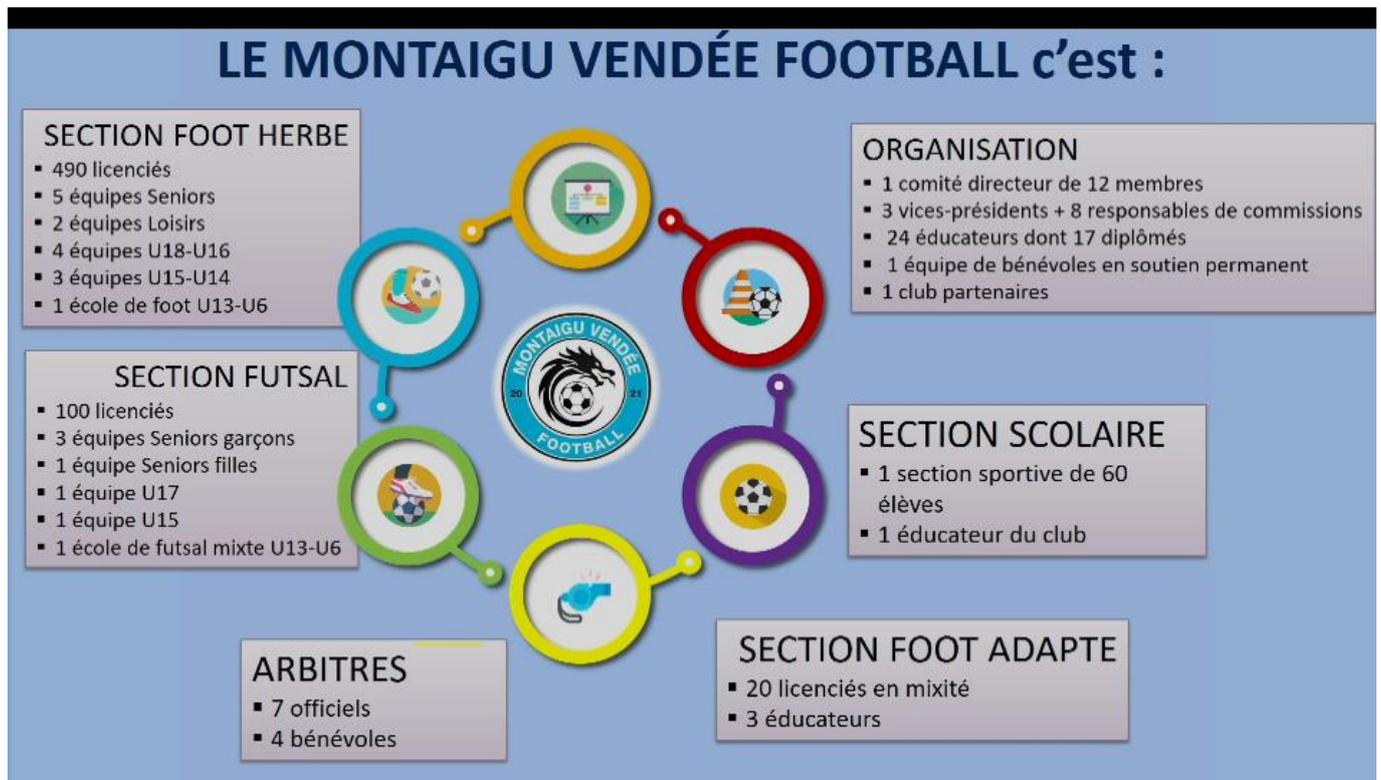
Complexe St Hilaire de Loulay

- 1 terrain herbe
- 1 terrain synthétique
- 2 salles omnisports

MONTAIGU FUTSAL CUP

MONTAIGU FOOT STAGES

L'organisation du club est la suivante :



Je vous souhaite une bonne Assemblée Générale.

5. Discours du Président M. Didier ESOR

Mesdames et messieurs,

Nous avons exprimé à l'automne dernier, la volonté forte d'attirer l'attention sur le manque de représentation numérique des femmes dans les rôles clés de nos clubs et de nos instances et d'y remédier.

Je remercie Valérie BOUDER d'avoir mis en musique cette volonté avec les deux réunions consacrées à l'implication des femmes dans le football, aussi bien sur le terrain en tant que joueuse, entraîneuse qu'autour du terrain.

Nous devons tous progresser dans cette démarche en sollicitant celles qui feront le football de demain.

Pour notre Ligue et surtout pour vous les Clubs, ce ne sera qu'un plus à des projets souvent très structurés.

La notion de projet est pour vous indissociable de votre Club et cela se traduit par une mise en place d'une vie associative, éducative de grande qualité dans nos Clubs.

En tant que Président du Collège des Présidents de Ligue, je participe à la Commission Fonds Aide au Football Amateur sur l'emploi et la formation. Lors de la dernière commission, sur 84 demandes d'aides à l'emploi, 30 étaient effectuées par des clubs de notre Ligue. Ce qui a le plus marqué les membres de la commission, c'est la grande diversité des Clubs demandeurs : gros ou petit effectif, urbain ou ruraux, niveau régional ou départemental. Ce qui fait le point commun : c'est le projet et la volonté de structurer votre club autour de votre projet.

Ce fut aussi une belle année pour les projets à long terme que nous avons lancés :

- Arbitrage : 1^{ère} Ligue métropolitaine pour la croissance des arbitres formés et reçus. C'est le fruit du projet ETRA mis en œuvre avec l'ensemble des Districts et qui portent ses premiers fruits sous la houlette de Guy RIBRAULT. Il faut maintenant fidéliser ces nouveaux arbitres et poursuivre le travail de recrutement. Le travail en proximité avec les CTDA, mis en place dans 4 de nos Districts, est exemplaire et peut nous laisser espérer une continuité dans nos progrès.

- La fidélisation sera en lien avec la deuxième thématique : l'ambiance autour des terrains. Vous aurez une présentation de cette expérimentation avec des clubs volontaires et je vous encourage à vous aussi vous inscrire dans cette dynamique et si, c'est déjà fait, ne pas hésiter à partager vos bonnes initiatives
- La démarche RSE dans vos Clubs et dans nos instances est aussi au centre de nos actions. Les bouteilles plastiques ont quasiment disparu de nos terrains. Un président m'a même dit que c'était un souci d'en fournir aux arbitres, car le Club n'en avait plus à disposition. Les actions de tous types se développent dans les Clubs et c'est une dynamique positive dans notre projet éducatif et associatif commun.

Le projet sportif, ou du moins les résultats sportifs, de notre Ligue n'est cependant pas au niveau de notre projet associatif et sportif.

Quelques constats :

- Déclin de nos clubs professionnels
- 2 clubs amateurs en nationale 2
- Peu de jeunes issus de la région en sélection nationales
- Peu de joueurs professionnels issus de la Région.

Le manque de qualité des installations actuelles de la Ligue peut expliquer certaines difficultés, la situation socio-culturelle de notre région est aussi un élément ; mais je note avec un grand plaisir la volonté de notre DTR, Lionel DUCLOZ, d'insister sur la mise en place des centres de perfectionnement décentralisés pour repérer et faire mieux travailler les jeunes de qualité de tout notre territoire, en particulier dans le milieu rural. Nous nous posons aussi la question avec les techniciens et, Jean-Jacques GAZEAU, responsable de cette commission, de l'organisation des sections sportives et surtout de leur efficacité au moment où certains clubs développent activement leurs académies.

Un autre axe de progrès c'est l'utilisation des services de la Ligue par vous-mêmes et vos dirigeants et éducateurs. La regrettable mésaventure qui arrivée à un de nos Clubs en ce qui concerne l'inscription en Gambardella avec la mauvaise équipe et les conséquences en termes de suspension a mis en exergue la nécessité de développer encore plus le service aux Clubs. Vous devez prendre l'habitude d'interroger les services de votre Ligue pour tout problème qu'il vaut mieux anticiper que subir. Nous devons aussi renouveler et accélérer avec vous la formation des dirigeants qui accompagnent vos équipes afin qu'ils maîtrisent mieux les contraintes administratives.

Ce type de réflexe inclusif, par nature, nous permet de présenter d'excellentes performances de conseils et de gestion.

Elles sont le reflet de de son utilité de conseils, d'accompagnement, au service du plus grand nombre pour apporter une réponse « globale » aux besoins de ses clubs et de ses licenciés dans le cadre d'une relation de confiance « gagnant - gagnant »

Pour terminer, je voulais aborder avec vous l'évolution de nos licenciés. La baisse du taux de natalité de 15 à 20 % en 10 ans sur 4 de nos districts commence à avoir des conséquences sur nos écoles de football.

L'intérêt du football, la structuration de vos clubs, la qualité de vos projets permettent de convaincre les parents et de fidéliser les enfants. Il faut cependant rester vigilant, car les licenciés masculins dans nos écoles de football sont restés stables alors que nous avons perdus 9% de licenciées dans cette catégorie cette saison pour les petites filles

Comme vous le savez, il faut s'adresser à un autre public : celui qui va pratiquer le football comme un sport-santé. Nous devons développer les nouvelles pratiques, le football en marchant de compétition, mais surtout un football en marchant qui sert d'activité pour une grande masse. Nous fidéliserons aussi bien des adhérents que de nouveaux dirigeants.

Nous allons pouvoir communiquer sur tous ces éléments l'an prochain.

2024 : Année des jeux olympiques et para-olympiques, avec les tournois masculins et féminins au stade de la Beaujoire. Clubs, Districts, Ligue, nous devons tous ensemble développer des animations qui vont nous permettre de montrer toutes les facettes du football en s'adressant à tous les publics ; au moment où tous les sports vont être exposés.

La concurrence à la rentrée va être active pour séduire les nouveaux adhérents, mais nous serons prêts pour accueillir ces nouveaux licenciés et pour cela, nous devons développer dès maintenant les initiatives de promotion de toutes les pratiques notre football, qui est de très loin le sport le plus pratiqué dans notre région.

Je remercie tous les Clubs pour leur confiance ainsi que l'ensemble des élus et des collaborateurs mobilisés chaque jour pour apporter une réponse globale, en proximité, à l'ensemble de leurs besoins.

6. Hommage à M. Claude Simonet

Un hommage est fait à ceux nous ont quittés cette année avec un hommage particulier à M. Claude Simonet.

7. Modalités du vote électronique – essai des boitiers par M. Jérôme CLEMENT, Directeur Général

Jérôme CLEMENT, Directeur Général présente les modalités du vote électronique et teste les boitiers.

8. Communication du quorum et ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire par M. Guy COUSIN, Secrétaire Général

Guy COUSIN, Secrétaire Général, rappelle que :

L'Assemblée Générale de la Ligue est constituée de 236 membres portant 1796 voix (liste des membres présents en annexe).

La Commission rappelle que l'article 12.5.3 des Statuts de la Ligue précise que « La présence du tiers au moins des représentants des membres de l'Assemblée Générale représentant le tiers au moins de la totalité des voix, est nécessaire pour la validité des délibérations. Si le quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est de nouveau convoquée sur le même ordre du jour. La convocation est adressée aux membres de l'Assemblée Générale quinze (15) jours au moins avant la date fixée. L'Assemblée Générale statue alors sans condition de quorum. »

Pour valablement délibérer, doivent être présents à minima 79 membres représentant 599 voix

Quorum :

- Nombre de membres présents/représentés : 161 soit 68,22 % de l'Assemblée
- Nombre de voix présentes/représentées : 1300 soit 72,38 % de l'Assemblée

« Le QUORUM étant atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer ».

9. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 05 novembre 2023

Résultat du vote :

Nombre de « Oui » : 699 – 99,15 %

Nombre de « Non » : 6 – 0.85 %

Nombre de « Blanc » : 37 voix

➤ **Conclusion : Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 05 novembre 2022 est validé.**

10. Projet Ligue de demain par M. Jérôme CLEMENT, Directeur Général

Lors de l'AG de Vallet au mois de novembre dernier, nous vous avons donné rendez-vous aujourd'hui pour vous présenter le projet de déménagement du siège de la Ligue et du Centre Sportif Régional sur le site des Dorices à Vallet.

En 6 mois, nous avons beaucoup travaillé et nous sommes en mesure de vous faire un point très précis du projet, des activités qui vont s'y dérouler, de sa dimension architecturale et de son financement pour lequel un vote interviendra en fin de présentation.

Nous serons 4 à intervenir :

- Didier ESOR,
- Jean Yves CADIET - Membre du Codir,
- René JOUNEAUX – Trésorier Général de la Ligue,
- Et moi-même en tant que pilote opérationnel du projet.

11. Présentation du projet Ligue de demain

Didier ESOR :

Vous avez validé en novembre dernier la vente du site actuel de Saint Sébastien et l'achat du terrain, nous sommes donc dans une deuxième phase et nous allons vous présenter le projet.

Ce projet aujourd'hui c'est l'intérêt d'un terrain beaucoup plus grand et avec des conditions qui seront extrêmement améliorées.

Ce projet est un projet de collaboration territoriale avec la commune de Vallet et la Communauté de Communes. Il a un double objectif : rationaliser les investissements, partager et s'insérer dans le territoire. On aura donc ce partage avec quatre éléments importants : le sportif, les salles de sport qui sont mise à disposition, échange avec une partie des terrains de football de la commune de Vallet, ils ont un synthétique de qualité, une piste d'athlétisme qui doit être renouvelée, on aura donc un échange avec l'utilisation en cas de besoin de nos terrains par la commune de Vallet. Au niveau scolaire nous serons à proximité du collège Jean ABELARD ce qui est important pour les Pôles garçons mais aussi filles pour lequel nous avons fait la demande, qui sera je l'espère validée dans le courant de l'année prochaine. Nous aurons aussi un espace de réception que vous connaissez puisque c'est le Champilambart qui nous permet de faire des Assemblées Générales de grande dimension dans un contexte très favorable. Il y aura aussi un lien très fort au niveau socio-éducatif avec l'IME qui est mitoyen des futurs terrains de la Ligue.

Le projet comporte bien évidemment des activités sportives, des terrains de football de manière à pouvoir jouer tout le temps, par tous les temps, des vestiaires et de salles. Il comporte également le pôle restauration et hébergement qui est indispensable pour le Pôle Espoirs, les stages et les sélections des locaux médicaux, des salles de formation et les locaux administratifs de la Ligue qui en termes de surface ne seront pas plus importants que ceux que nous aurons aujourd'hui puisque les nouvelles méthodes de travail et le télétravail nous invitent à ne pas agrandir les locaux pour le personnel administratif.

Dans ce projet, nous avons une autre partie qui regroupent toutes les activités nouvelles autour du sport santé. René JOUNEAUX va nous présenter tout à l'heure la partie budgétaire et ce que nous avons souhaité c'est savoir comment nous allons financer ce projet sans solliciter les clubs. Comment fait-on ? Il y a une activité que nous allons pouvoir développer, c'est toute la partie stages, ce que l'on appelle les Desti'foot : on travaille sur l'idée des stages multisports avec des clubs locaux, nous avons prévu de continuer à faire de l'accueil de groupes scolaires, des classes qui viennent passer quelques jours pour découvrir un autre milieu et nous avons aussi la possibilité d'accueillir des séjours touristiques. Nous avons déjà été sollicités par des transporteurs dans le cadre de sociétés qui cherchent des possibilités d'accueil de groupes qui souhaitent faire des visites sur Nantes ou en lien avec le Puy du Fou dont nous sommes très peu éloignés, 35 à 40 minutes. L'autre activité que nous avons déjà et qui a diminué ce sont les stages clubs. Auparavant les clubs venaient beaucoup l'été ou en période hivernale sur le site de Saint Sébastien car ils profitaient de l'hébergement et des terrains. Mais vous connaissez la problématique des terrains donc cette activité a beaucoup diminué aujourd'hui et c'est quelque chose que nous voulons relancer, à la fois pour les clubs professionnels et les clubs amateurs. Ensuite, on a déjà des comités régionaux qui nous ont sollicité pour pouvoir héberger leurs stages sachant qu'il y aura à côté tous les terrains qu'il faudra. Nous aurons aussi des séminaires d'entreprise avec un axe très fort qui sera systématiquement celui du sport, de la santé et de la nature. C'est une demande qui existe aujourd'hui d'avoir une thématique et nous nous proposerons une thématique uniquement sur le thème du sport, de la santé et de la nature. Cela permet d'avoir un axe très clair et de pouvoir vendre cet axe.

On va donc développer un axe sport santé, notre objectif à la base a été de dire qu'il faut qu'on puisse accueillir des cardiologues, des ophtalmos pour nos licenciés. L'objectif c'est de faire une navette d'arbitres qui viendra passer dans la journée ses contrôles cardio et ophtalmo. Nous avons aussi été sollicités par la communauté de professionnelle santé du territoire du Sud Loire, qui va installer ses locaux dans notre centre et qui va développer ses consultations. C'est pour cela que nous avons développé les locaux médicaux avec la possibilité d'accueillir une annexe de l'institut régional du sport dirigé par Marc DAUTY qui est aussi médecin du pôle pour travailler sur tout

ce qui est réathlétisation, réadaptation à la fois aux sportifs mais aussi de personnes victimes de crises cardiaques mais aussi d'AVC. C'est tout un projet qui est en train de se monter, l'intérêt de ce projet c'est aussi de financer le reste des activités.

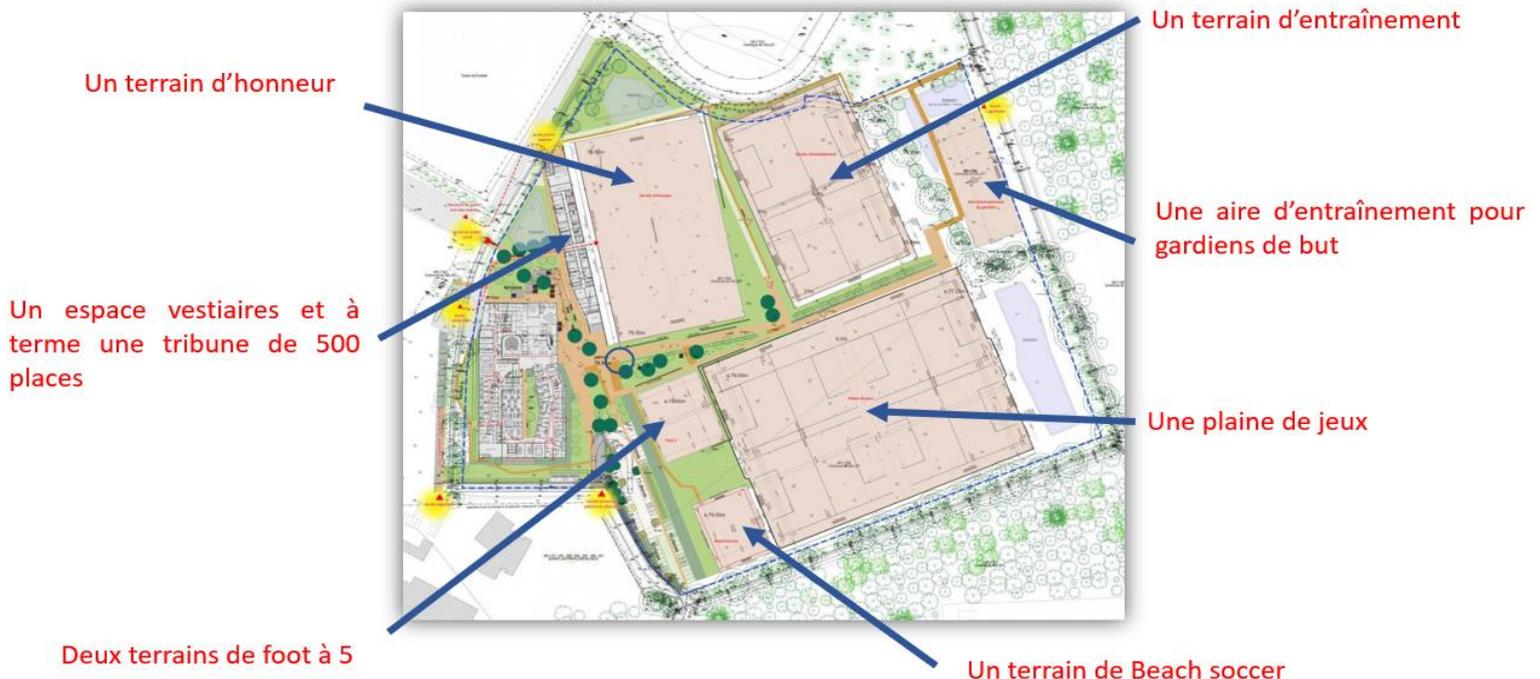
Jérôme CLEMENT :

Ce que l'on vous propose c'est de rentrer au cœur du projet avec les différents plans qui sont les nôtres aujourd'hui. Le premier plan qui s'affiche concerne les activités sportives et on voit la part qui est faite au sportif, c'est bien évidemment comme l'a rappelé Didier le cœur du projet. On ne crée pas des bâtiments, on crée surtout des terrains. Les terrains sont répartis entre un terrain d'honneur avec sa tribune, ses blocs vestiaires qui vont se retrouver en dessous, il y a à peu près une dizaine de vestiaires et de locaux adaptés pour recevoir des compétitions de niveau national, différents locaux des arbitres, coachs etc. Le terrain d'honneur et le terrain d'entraînement seront au meilleur niveau en termes d'équipement puisqu'on sera sur une pelouse naturelle renforcée, ce que l'on appelle aussi terrain hybride. On a aussi un équipement spécifique qui concerne une aire d'entraînement pour les gardiens de but, on sait que les gardiens de but ont besoin d'avoir des équipements dédiés à leur pratique pour pouvoir s'entraîner et se perfectionner dans les bonnes conditions. On aura également une grande plaine de jeux qui sera en synthétique et qui servira continuellement alors que les deux terrains principaux seront sur une utilisation plus occasionnelle. Sur cette plaine de jeux, au gré des séances des coachs on pourra moduler l'espace avec beaucoup d'équipement mobiles. On aura également un terrain de Beach soccer qui peut également servir pour le volley-ball sur sable. Cela fait partie de l'évolution des activités que l'on veut mettre à disposition d'autres Ligues. Deux terrains de foot 5 qui vont permettre soit des exercices à jeux réduits et la pratique du foot en marchant. Ce sont aussi des équipements qui seront mis à disposition dans le cadre de séminaires que l'on pourra accueillir.

Le bâtiment se trouve connecté à cet espace sportif à travers une grande esplanade

Je passe la parole à Jean -Yves CADIET qui va vous présenter le bâtiment.

Des installations sportives d'une surface totale de 37 496 m²



Jean-Yves CADIET :

Le bâtiment est une vraie signature architecturale dans son environnement paysagé. C'est l'œuvre du cabinet Mûrisserie qui est un architecte nantais représenté par ses associés M. Parent et Mme Rachdi. Ils nous accompagnent sur ce projet depuis environ 6 mois.

Ce bâtiment est un lieu de vie, de formation et d'échanges tel qu'on l'a baptisé.

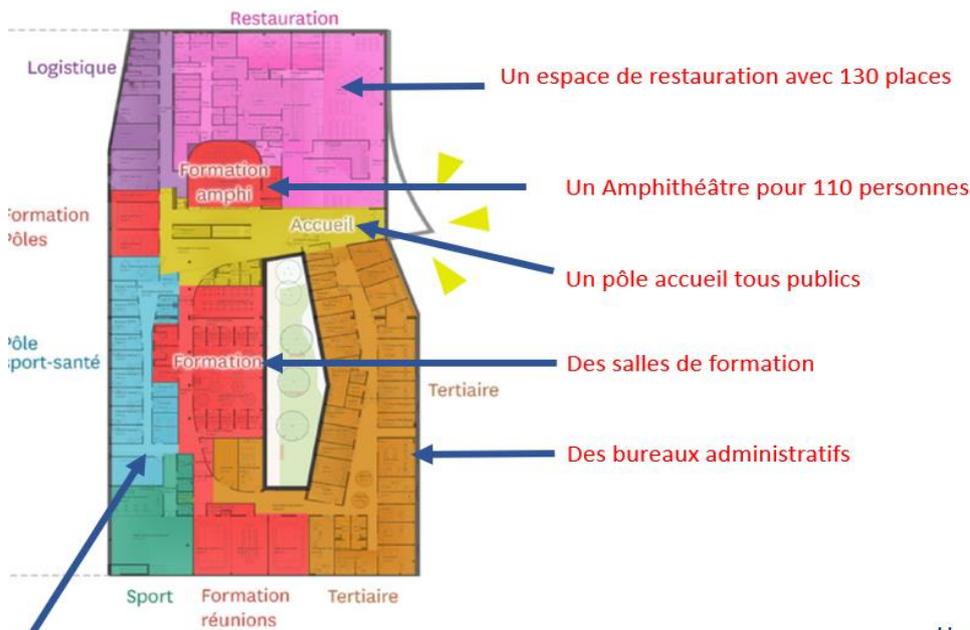
Le rez-de-chaussée comprend

- un lieu d'accueil,
- un amphithéâtre qui peut contenir environ 100 personnes,
- un espace de restauration pour environ 130 personnes,
- les bureaux des collaborateurs et collaboratrices salariés de la Ligue,

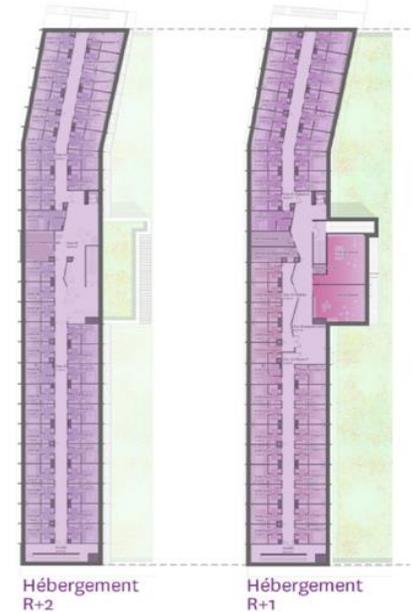
- une salle de formation avec un puits de lumière au milieu, qui est très intéressant notamment dans le cadre du développement durable et de l'écologie,
- le pôle sport santé dont on vous a parlé,
- les pôles formation
- un point logistique pour les rangements pour les service dédiés.

Il y a également le centre d'hébergement avec un espace nuit pour recevoir nos pôles espoirs et les stagiaires en formation ainsi que d'autres publics qui viennent le week-end.

Des bâtiments d'une surface de **4637 m²**



Un **pôle sport-santé**, siège de la CPTS Sud Loire Vignoble et un **espace sportif**, avec salle polyvalente, cabinets médicaux et salle de musculation.



Un **centre d'hébergement** avec 70 chambres/130 lits : pour accueillir les pôles espoirs masculin et féminin, les stagiaires en formation et les autres publics extérieurs.

Jérôme CLEMENT :

Si on parle de sport, santé nature, il faut que l'on soit cohérent avec cette ambition et que notre projet, notamment sur la partie bâtiment tienne compte des engagements environnementaux et qu'à la fois, ces engagements soient forts et innovants.

Ces engagements sont forts, ils se matérialisent notamment au travers de l'architecture : le bâtiment qui sera la première réponse. Cela se caractérise par le positionnement du bâtiment, ses orientations, ses ouvertures, ce qui va nous permettre d'avoir de la ventilation et de la lumière naturelle.

La végétalisation : on est dans un site très végétalisé, cela va créer un îlot de fraîcheur autour de notre bâtiment. Les matériaux de ce bâtiment impactent tout ce qui concerne notre bilan carbone, on travaille sur des matériaux bas carbone, bio sourcés et locaux, c'est un engagement que l'on a et que l'on impose à notre équipe de maîtrise d'œuvre.

Deux caractéristiques sur notre projet :

- L'alimentation de nos bâtiments en chaud et en froid. Pour cela on va utiliser la géothermie qui va pouvoir nous permettre d'avoir une certaine autonomie par rapport à cette thématique.
- Le caractère innovant de notre projet c'est le traitement et la réutilisation de 100% des eaux usées, les eaux de cuisine, les douches, les vestiaires. L'intégralité des eaux usées qui ne vont pas repartir vers le système public d'eaux usées mais que l'on va récupérer, stocker, transformer de façon écologique et qui vont être adaptées pour pouvoir être réutilisées et notamment pour deux éléments principaux : l'arrosage de l'ensemble de nos terrains et on a une autonomie sur l'ensemble de l'année. On ne va pas être dépendants des sécheresses et d'arrêts de captage et de puisage dans la nappe puisque ce sont nos propres eaux que l'on va générer et également l'alimentation des toilettes au travers de la récupération des usées.

C'est donc très innovant, en France ce n'est pas beaucoup développé, on en parle de plus en plus, c'est utilisé dans d'autres pays Etats-Unis, Espagne mais on va être pionniers, novateurs et on espère modélisant en la matière.

L'intérêt second de cette réutilisation des eaux usées, cela va être que l'ensemble des eaux pluviales ne seront pas captées mais repartiront dans la nature sans les utiliser et sans les prélever. Voilà le caractère environnemental fort et innovant de notre projet.

Je vous propose au travers d'une vidéo de visiter le site avec la vision qu'on en a aujourd'hui mais je pense que demain on n'en sera pas très loin.

Diffusion d'une vidéo immersive.

Jean-Yves CADIET :

Sachez que le projet est reçu de manière unanime par la Mairie de Vallet, la Communauté de Commune et les valletais qui ont, pour certains, déjà eu le privilège de voir quelques photos.

Nous sommes aujourd'hui dans la phase de conception qui se termine fin juin avec l'avant-projet sommaire achevé du programme.

On entre ensuite dans le lancement des études complémentaires : environnementales, études de sol, géotechniques, archéologique... pour qu'on puisse avancer et déposer un permis de construire sur l'ensemble bâtiments, espaces communs et terrains pour environ la fin du premier semestre 2024. Ce qui nous permettrait d'obtenir ce permis de construire avant la fin 2024. Dans cet intervalle, nous lancerons des consultations d'entreprises pour qu'on puisse démarrer au mieux, on l'espère, pour le premier trimestre 2025.

On envisage une construction terrains et bâtiments sur une période de 18 mois qui nous amènerait à juillet 2026. Ce qui tomberait bien pour une rentrée scolaire 2026-2027 pour les Pôles Espoirs, entre autres, et en septembre 2026 pour l'ensemble des effectifs salariés.

On fait tout pour y arriver, on se réunit toutes les semaines avec notre équipe de maîtrise d'œuvre, ça se passe bien, on avance beaucoup, dans le détail, le micro-détail même et c'est une aventure passionnante et on fait tout pour que l'image que vous avez vue soit la réalité en septembre 2026.

12. Présentation du financement Ligue de demain par M. René JOUNEAUX, Trésorier

Bonjour mesdames, bonjour messieurs,

A ce stade de la présentation de notre Projet, il me revient de vous présenter et d'évoquer, un aspect non négligeable, à savoir le volet financier, sous forme de ce Plan de Financement tel qu'il ressort à ce jour.

Quelques remarques préliminaires :

Ces chiffres sont provisoires et en grandes masses ; ils évoluent presque tous les jours au gré de nos différents axes de travail et de toutes nos réunions de travail avec nos partenaires ;

Ils sont, au niveau des dépenses, à leur maximum ; ils n'iront pas plus loin, pas plus haut. A ce titre, vous avez pu voir dans la présentation Vidéo qui vient de vous être faite, un toit végétalisé sur le bâtiment principal et une tribune de 500 places ; voilà, par exemple, 2 aménagements que nous n'avons pas retenus essentiellement pour raisons budgétaires.

Nos financements prévisionnels sont au maximum ; ce qui veut dire que si nous ne parvenons pas à les réunir, nous serons contraints et obligés de faire des choix dans la partie Investissements.

Ces chiffres sont ceux qui ont été présentés officiellement par notre Président à la FFF, à savoir au Directeur Financier de la FFF, Mr VARIN et au Président intérimaire de la FFF, Mr Philippe DIALLO au cours du mois de mai. Outre ce plan de financement, ont été aussi présentés un Business Plan prévisionnel et une étude prévisionnelle de l'évolution de notre Trésorerie. La présentation de ces documents avait suscité quelques demandes et interrogations complémentaires de la part de la FFF. Une nouvelle réunion d'explications a eu lieu, en visio, mardi dernier 30 mai. A l'issue de celle-ci, Monsieur VARIN nous a assuré que notre dossier ferait l'objet d'une décision du COMEX de la FFF, sans doute lors de sa prochaine réunion, à savoir le 10 juin prochain. Statutairement, l'accord de la FFF nous est nécessaire et obligatoire. Une fois l'officialisation de cet accord, nous pourrions, dans la foulée, faire réaliser les actes de cession de Saint Sébastien et, surtout, pour le Trésorier que je suis, encaisser les 3,7 millions de la vente. Je rappelle, enfin, que suite à la réalisation de cet acte de vente, nous ne serons plus propriétaires de Saint SEBASTIEN, mais locataires, à titre gratuit, pendant toute la durée de l'avancement de notre chantier.



PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DU PROJET

DEPENSES		RECETTES	
Acquisition du terrain	125 000 €	Apport de la Ligue	
Construction des terrains	3 673 000 €	Vente des locaux	4 884 000 €
Construction des locaux	13 000 000 €	Trésorerie	3 288 200 €
Autres coûts (MO, études, provisions, assurances..)	2 467 000 €	Emprunt	8 000 000 €
Total HT	19 265 000 €	Subventions	
Aléas	859 000 €	Etat	1 216 000 €
Mobilier	317 000 €	Conseil Départemental	1 216 000 €
		FFF (siège Ligue, CSR, Pôles Espoirs G et F)	600 000 €
TOTAL	20 441 000 €	FAFA ANS (terrains foot à 5 + 1 Beach)	200 000 €
		Autres subventions	1 650 000 €
		(ADEME, ANS, Région, Europe)	
TVA	4 088 200 €	Récupération TVA	3 475 000 €
TOTAL	24 529 200 €	TOTAL	24 529 200 €

La première ligne de ce tableau représente l'achat Immobilier du site de VALLET pour 125 000 euros pour une surface de 7,5 hectares, soit un prix d'achat au m² défiant toute concurrence.

La seconde ligne est constituée par la construction des Terrains spécifiques à notre pratique football ; le Président l'a détaillée en amont : terrains synthétiques, terrains hybrides, terrains foot 5, zone gardiens, espace Beach ...

La troisième ligne concerne les bâtiments proprement dit pour 13 millions d'euros ; c'est la somme des différents pôles d'activité décrits précédemment et du bloc vestiaires.

Les autres coûts prévisionnels s'élèvent à 2 467 000 euros ; ces sommes englobent les honoraires de différentes prestataires (2 057 500 euros), des assurances (165 855 euros), des provisions pour études complémentaires (pour 150 000 euros), des frais de concours d'architectes (40 000 euros). Dans ces études complémentaires, on retrouve toutes les interventions d'experts sur l'archéologie, l'études des sols et des sous-sols, les études sur l'environnement faune et flore ...

A cela, il convient d'ajouter, à titre prévisionnel, un montant de 5% d'aléas, ou de 'mauvaise surprise' sur certaines dépenses et une enveloppe de 317 000 euros de mobilier d'intérieur.

Cela nous permet d'atteindre un total d'Investissement HT de 20 441 000 euros, soit, en y ajoutant 20% de TVA, **un total prévisionnel à financer de 24 529 200 euros.**

Il s'agit donc, à notre échelle, d'un dossier IMPORTANT, d'envergure et ambitieux. Il engage la LFPL pour 25, 30 ou 40 ans, un peu à l'image de celui que nous prédécesseurs avaient 'monté' lors de la création du site de Saint Sébastien.

Pour financer un tel Investissement, nous disposons des ressources suivantes :

Des ressources propres à la LFPL :

- La cession de nos locaux actuels : St Sébastien et Le Mans, pour un total de 4 884 000 euros. Pour Saint Sébastien, il existe une promesse d'achat par le Conseil Départemental de Loire Atlantique. Pour LE MANS, nous venons d'entamer des discussions avec notre locataire actuel, à savoir le District 72 de football.
- Un auto-financement à partir de notre Trésorerie à hauteur de 3 288 200 euros ;

Des subventions à hauteur de 4 882 000 euros. Ces subventions sont de différents ordres et de partenaires divers et variés. Les financeurs principaux sont l'Etat (1 216 000 euros), le Conseil Départemental 44 (1 216 000 euros), la FFF (800 000 euros sur plusieurs lignes). Citons, aussi, la Région, l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie), l'ANS (Agence Nationale du Sport), l'Europe. Pour information, nous sommes, aussi, en contact avec un organisme spécialisé dans la recherche de toutes les subventions dont nous pourrions bénéficier, et cela, dans tous les domaines d'intervention liés au projet. Ce montant n'est donc pas figé et nous espérons

bien le faire augmenter dans les semaines et les mois à venir. Ces SUBVENTIONS concerneront les domaines santé, tourisme, nouvelles technologies, environnement.

Une autre ligne de notre tableau : la récupération de TVA. Sans rentrer dans le détail fiscal, il faut savoir que l'on ne peut pas récupérer la totalité de la TVA qui va nous être facturée dans ce projet. Nous étudions donc les possibilités de récupérer un maximum de cette TVA. A cet effet, nous allons devoir établir un dossier fiscal solide et obtenir, ou tenter d'obtenir, l'aval de l'administration sur notre option de calcul (demande de rescrit fiscal).

Il reste une ligne dans ce tableau de financement, et non la moindre puisqu'il s'agit du recours à un emprunt bancaire. Notre approche nous amène à envisager une ligne de prêts bancaires à hauteur de 8 000 000 euros. Nous sommes, à cet effet, en relation avec 3 établissements bancaires de la place pour obtenir un tel financement. Sans entrer dans les détails, sachez que ces 3 partenaires sont partants pour nous aider et participer à l'aventure.

Un emprunt d'un tel montant n'est pas une mince affaire ; vous connaissez, peut-être, le contexte actuel avec, notamment, l'évolution des taux qui, après être restés longtemps très bas, ont fortement augmenté ces derniers mois. Il n'est pas aisé, dans ces conditions, d'envisager exactement les niveaux de taux que nous pourrions obtenir et les montants d'annuité que nous devons supporter. Nos prévisions budgétaires ont été établies au taux fort, sachant que nous pourrions bénéficier d'enveloppes à taux réduit selon les différents objets financés.

C'est l'autorisation de continuer les démarches pour obtenir un prêt d'un tel montant que nous venons solliciter auprès de vous en ce jour d'assemblée générale.

Vous l'avez compris, notre dossier évolue tous les jours ; aussi, nous aurons, dans les AG prochaines à venir, à revenir régulièrement vers vous pour vous tenir informés et vous donner toutes les évolutions qui ne manqueront pas de survenir. Nous vous présenterons ainsi à notre prochaine AG de novembre, des détails chiffrés sur les différents aménagements, sur notre Business-plan, et notre plan de développement et notre plan de trésorerie.

Didier ESOR :

On a souhaité avoir un élément de comparaison pour vous expliquer que, si aujourd'hui on emprunte 8 millions, c'est sur 25 ans. René vous l'a dit, on a fait une estimation, cela fait à peu près une annuité de 500 000 €, ramené à notre budget, c'est 5%.

Si vous comparez avec un ménage français type, car on se dit c'est une somme importante, les taux d'endettement n'ont strictement rien à voir.

En ce qui concerne les moyens de financement, le travail qui a déjà commencé et qui est déjà bien avancé pour certaines choses c'est celui de travailler avec des partenaires.

On sait déjà, par exemple qu'on aura une partie importante de partenariat avec le fournisseur de terrain quel qu'il soit. De la même manière, les discussions qui sont en cours avec les banquiers comportent aussi une partie partenariat. Nous avons déjà été sollicités par des entreprises, l'image de la Ligue attire et on essaiera également de négocier des partenariats.

Le pôle sport santé : c'est quelque chose qui va être contractualisé, on va avoir des locations de locaux directement à la communauté des professionnels de santé, ils peuvent possiblement louer 5 à 10 % / 15%.

Pour les activités autour du sport et de la santé, on a déjà été sollicités par des autocaristes, des structures sportives pour des stages, nous savons donc qu'on a la possibilité de développer des activités commerciales. Nous le faisons déjà dans le cadre du Centre Sportif Régional nous avons donc déjà une expérience, nous pouvons donc faire des prévisions avec une forte progressivité dans le temps.

Il se trouve que l'on passe beaucoup de temps sur les terrains et on a déjà eu quelques questions qui nous ont été posées et nous allons déjà répondre à celles-ci avant que vous nous en posiez d'autres.

- L'emprunt de 8 Millions d'euros n'est-il pas trop important ? Comment comptez-vous rembourser ?
Réponse de Didier ESOR : Je viens de vous l'expliquer, nous voulons continuer à créer de nouvelles recettes qui vont rembourser cet emprunt.
- Est-ce qu'il y aura des augmentations de tarifs ?
Réponse de René JOUNEAUX : Non, le Président s'est engagé à la dernière AG et on réitère notre engagement. La réalisation de ce projet se fera sans faire appel à des augmentations de tarifs auprès de nos

clubs. Notre prévision s'est faite avec beaucoup de sécurité. On a considéré qu'on était au maximum de notre nombre de licenciés. On aurait extrapolé en disant qu'on allait augmenter nos effectifs, nos licences de 5-10% par an. Avec les contraintes que Didier a évoquées tout à l'heure sur la natalité, nous sommes partis sur un nombre de licencié iso, peut-être qu'il va baisser, nous ne savons pas mais on n'a pas pris l'augmentation. Nous n'avons pas pris l'augmentation non plus sur les tarifs sachant que nous alignerons les augmentations sur l'inflation. Si vous avez déjà regardé vos tarifs pour l'année prochaine, la plupart des tarifs augmenteront de 5% mais pas plus. Ce n'est pas lié à ce projet mais à l'inflation. Si vous gérez correctement les finances de vos clubs, vous allez être obligés aussi, pour faire face aux charges que vous avez et qu'on a aussi, d'avoir ces augmentations qu'on a eu et que vous avez pu avoir cette année. On réitère notre désir de ne pas solliciter les finances des clubs sur ce projet.

- Est-ce que c'est le rôle d'une Ligue « association » de générer autant de ressources via des produits issus d'activités commerciales ?

Réponse de Didier ESOR : aujourd'hui il y a 2 solutions, une qu'on n'a pas choisie et une qu'on a choisie. Il y a des demandes que l'on peut satisfaire, il y a des métiers que l'on connaît déjà et qui sont liés à la Ligue. Il y a l'image du football que l'on peut utiliser, faisons ce travail, cela n'empêche pas que l'essentiel du temps, des installations doivent servir au football, aux clubs, à développer la qualité car c'est un vrai travail que l'on doit faire : développer la qualité de nos jeunes, nos stages, nos éducateurs... C'est le rôle de la Ligue. C'est aussi d'accueillir ses clubs et si l'on trouve un moyen de le financer, cela nous paraît être la meilleure solution d'aller vers ce type d'activité en ayant un concept clair qui est celui du sport, de la santé et de la nature. Ce qui fait qu'il n'y aura pas d'écart entre ce qui est la vie au quotidien du football et le projet qu'on aura pour l'activité commerciale.

Question du représentant SO La Roche sur Yon

Je reviens sur la deuxième question concernant les activités commerciales : Allez-vous agrandir le but de l'association pour pouvoir faire des activités commerciales ou y aura-t-il juridiquement d'autres sociétés au sein de la Ligue pour gérer toutes ces activités ?

Réponse de René JOUNEAUX :

C'est une question que l'on s'est posée dès le début de notre projet. Il faut savoir que, déjà actuellement, à travers l'activité du CSR, tel qu'il existe aujourd'hui, la Ligue a un secteur fiscalisé. C'est-à-dire que tout ce qui existe déjà à Saint Sébastien sous forme de location de séjours est fiscalisé, donc cela sera un complément, on ne va pas créer de nouvelles entités commerciales, on a consulté et avons suivi les conseils et décidé de continuer dans le même statut.

Validation d'un emprunt d'un montant maximum de 8 millions d'euros pour financer le Centre Sportif Régional et le siège de la Ligue à Vallet

Résultat du vote :

Nombre de « Oui » : 466 – 90,66 %

Nombre de « Non » : 48 – 9,34 %

Nombre de « Blanc » : 85 voix

➤ « oui » majoritaire : 90,66 %

Conclusion : validé.

13. Amélioration et entretien du climat autour des rencontres, M. Jacques BODIN, membre du Codir, responsable de la commission PEF / Citoyenneté et handicap et Lionnel DUCLOZ, Directeur Technique Régional

Jacques BODIN et Lionnel DUCLOZ présentent leurs travaux sur l'amélioration et l'entretien du climat des rencontres.



Présentation AG 2023
Pour généralisation 23/24

Préparation et diffusion
d'outils pour les clubs

Expérimentation dans les
clubs. A/R avec ligue.

Réunion restitution
11 mai 2023

Accompagnement des clubs:
binômes CT+ membres élus

Ciblage des clubs
accompagnés et réunion
janvier 23

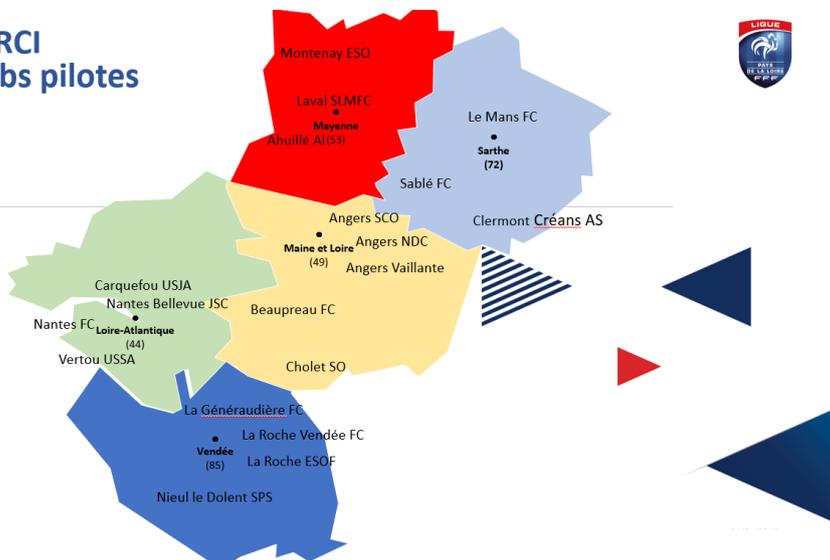
Mise en place d'un groupe de travail CR
PEF/Citoyenneté
Avis consultatifs présidents
éducateurs
Validation CODIR fin 2022



Une volonté politique : AG 2022
Favoriser un climat serein des rencontres



MERCI Aux 19 clubs pilotes



SYNTHESE GENERALE issue de nos travaux collectifs:

Le climat des rencontres sur et en dehors des terrains dépend de différents facteurs et nécessite un travail d'engagement de tous les acteurs du club.



Les petits ruisseaux font les
grandes rivières

Proposition N°1

**Beaucoup de petits détails additionnés dans l'accueil = ambiance propice
Travailler sur l'accueil= spirale et modèle positifs**



SYNTHESE GENERALE issue de nos travaux collectifs:

Le climat des rencontres sur et en dehors des terrains: Ensemble!

Proposition N°2:

Mettre en place et faire vivre un conseil des parents avec des référents parents engagés

Parents référents et abécédaire du conseil des parents



SYNTHESE GENERALE issue de nos travaux collectifs:

Le climat des rencontres sur et en dehors des terrains: Ensemble!

Proposition N°3: FORMER/ACCOMPAGNER

1/ Former les joueurs à l'apprentissage des règles du jeu à travers la pratique de l'arbitrage à l'entraînement (PEF et projet club) *Cf séances dédiées*



2/ Former les éducateurs: Inclure systématiquement des joueurs/arbitres dans les jeux d'entraînement et les conseiller aussi in match.



3/ Sensibiliser les arbitres à leur rôle dans le climat des rencontres (FIA et après)

4/ Sensibiliser les dirigeants dans les formations PFFD



Et Maintenant....
Ensemble, la direction et le CAP

Faisons nous la **PROMESSE** suivante:

LES CLUBS en travaillant sur les trois propositions



LA LIGUE et LES DISTRICTS:

Accompagner

Valoriser

Partager et échanger les ressources, expériences...

Sanctionner



Julien LEROY

Nous allons commencer par rappeler la trajectoire des modifications. Comme on le précise souvent en préambule, c'est le fait d'usage. Les questions qui sont remontées par les clubs, les commissions, les supports administratifs, nous les collectons au niveau juridique et nous rédigeons ensuite les modifications réglementaires pour garantir l'uniformité des textes, la conformité des textes liés aux règlements fédéraux. On passe ensuite ces modifications à la commission règlement et contentieux. Ensuite, nous soumettons les propositions au Comité de Direction qui peut arbitrer certaines évolutions, les refuser puis nous le soumettons à l'Assemblée Générale.

➤ **Modification du Règlement des Championnats Seniors Féminins**

Le premier point à soumettre à votre étude est la modification du règlement des championnats seniors féminins avec la proposition d'un format de barrage qui va changer la saison prochaine.

Actuellement, vous avez des barragistes de R2 et de D1. Il sera plus facile pour nous de faire - la saison prochaine - des barrages entre 6 équipes de district parce qu'il y aura en D3 des équipes de la Ligue qui peuvent générer des descentes en cascades, et ces descentes en cascade de D3 en R1, puis R2 et enfin D1, peuvent poser des complexités de détermination des barragistes en début de saison.

Il est plus simple de faire un format réunissant les équipes de district. Nous avons 5 territoires et 6 équipes en D1 donc 1 équipe par district et la 6^{ème} équipe sera à déterminer par un ratio que l'on fera dans chaque district, sur le nombre de joueuses libres senior et jeunes pratiquantes versus le nombre de joueurs pratiquants masculins et féminins sur l'ensemble des pratiques Futsal, foot diversifié, foot libre. Ce ratio sera communiqué par le Comité de direction en début de saison et permettra de déterminer le 6^{ème} postulant de district. Ces barrages se font en match unique. Ce format de barrage, vous le retrouvez ici en senior féminin, et on fera la même chose en futsal, ce sera le prochain point à l'étude.

Un deuxième point à étudier est l'actualisation du tableau des montées/descentes, comme je l'ai dit en préambule, avec le format de la D3 qui nous impacte. Un petit détail de modification, nous avons prévu la potentialité de 3 descentes et sur le premier document qu'on vous avait transmis, il n'y en avait que 2, donc on vous rajoute cette 3^{ème} potentialité.

Modification du Règlement des Championnats Seniors Féminins

Nombre de « Oui » : 411 – 95,14 %

Nombre de « Non » : 21 – 4,86 %

Nombre de « Blanc » : 139

➤ « oui » majoritaire : 95,14 %

Conclusion : Validé

➤ **Modification du Règlement des Championnats Seniors Futsal**

Julien LEROY

Le deuxième point de modification concerne le Futsal, avec une demande de la commission futsal, de réduire le nombre d'équipes en R2 de 18 à 16.

On a effectivement connu, en début de saison, des désengagements sur ces épreuves, 2 situations de forfait général donc 4 équipes en moins. On considère qu'il semble plus sérieux de réduire la voilure en termes d'effectifs.

Comme je le disais pour les féminines, le même schéma sera acté concernant les barrages, avec 3 accessions disputées entre 6 équipes de district, avec 1 équipe par district et la 6^{ème} sera déterminée par un ratio entre les pratiquants joueurs futsal versus l'ensemble des pratiquants sur le territoire du district concerné. Ce qui donne un ratio et le plus gros ratio par district obtient une place supplémentaire. Le barrage se fera en match unique.

Le dernier point est l'actualisation du tableau des montées/descentes qui est la conséquence de la réduction du nombre d'équipes en R2.

Modification du Règlement des Championnats Seniors Futsal

Nombre de « Oui » : 404 – 85,41 %

Nombre de « Non » : 69 – 14,99 %

Nombre de « Blanc » : 138

- « oui » majoritaire : 85,41 %

Conclusion : Validé

- **Accession au National 3 - Formule championnat ou barrage**

Guy RIBRAULT

Nous passons à la réforme de l'accès au National 3. Avec la réforme des championnats nationaux sur les 2 saisons qui viennent, chaque Ligue n'aura qu'un accédant. Le problème se rencontre lorsqu'il y a plus qu'un groupe de R1, ce qui est notre cas à la ligue. Nous en avons 2, certaines Ligues en ont 3. Il y a donc un problème de désignation de promus à l'issue des compétitions des 2 groupes.

Très probablement, à la prochaine assemblée fédérale, donc dans une semaine, il sera donné un espace de liberté aux Ligues avec le choix entre 2 formules :

- 1^{ère} formule : le barrage, à condition que les équipes concernées occupent le même rang de classement c'est-à-dire qu'on ne fera pas un barrage avec le 1^{er} du groupe A par exemple et le 2^{ème} du groupe B dans le cas où le 1^{er} du groupe B ne pourrait pas accéder. Donc, lorsque les 2 équipes occupent le même rang de classement, dans les 2 groupes : une seule rencontre sur terrain neutre.
- La 2^{ème} formule c'est une formule de championnat, c'est-à-dire qu'on prend les points obtenus par les prétendants aux matchs Aller et Retour contre les cinq équipes les mieux classées (à condition d'être au même rang de classement), on fait un comptage, on obtient un classement sur les points obtenus et on désigne ainsi l'équipe qui accède, là aussi, à condition que les 2 équipes soient dans le même rang de classement chacune dans leur groupe.

Voilà les 2 formules proposées, il nous a semblé intéressant, par anticipation, d'avoir l'avis de notre Assemblée Générale sur ces 2 propositions. Très brièvement et sans avoir la moindre pensée d'influencer l'Assemblée Générale, je vais vous donner le sentiment du Comité de Direction sur ce problème. Il nous semble que la formule barrages est un peu aléatoire pour une raison simple, c'est qu'on pourrait être amenés à faire disputer un barrage à une équipe, qui finalement, n'aurait pas le droit à l'accès. Soit par exemple, l'équipe supérieure, a été rétrogradée dans son championnat et cela n'autorise plus la montée de l'équipe B, soit parce qu'il y a eu des voies de recours qui annulent sa potentielle accession. C'est l'un des dangers que je voulais exprimer devant l'assemblée mais bien entendu, vous êtes souverains pour choisir entre les deux options proposées.

Accession au National 3 - Formule championnat ou barrage

Nombre de « Formule championnat » : 256 – 36,78 %

Nombre de « Formule barrage » : 440 – 63,22 %

Nombre de « Blanc » : 83

- « formule de barrage » majoritaire : 63,22 %

Conclusion : Formule barrage

- **Suppression de la participation des équipes de N3 en Coupe LFPL Seniors Masculins**

Guy RIBRAULT

On reste sur ce championnat N3. Vous savez, il y avait une situation hybride de ce championnat qui est un championnat national mais dont les missions ont été confiées aux régions. Il devient maintenant un championnat complètement sous l'égide de la 3F et donc, se pose le problème de la participation de ces équipes à la Coupe Régionale LFPL. Pour une double raison : des problèmes possibles de calendrier et la deuxième est celle des difficultés qu'il y a eu avec l'article 226 par le passé sur la participation des équipes de N3 à la coupe LFPL, on croyait qu'on purgeait mais en fait on ne purgeait pas. Il y a eu des équipes qui se sont retrouvées en difficulté avec l'article 226 ; Pour ces deux raisons notamment, on vous propose de ne plus intégrer les équipes de N3 dans les engagements de la coupe LFPL.

Suppression de la participation des équipes de N3 en Coupe LFPL Seniors Masculins

Nombre de « Oui » : 778 – 90,57 %

Nombre de « Non » : 81 – 9,43 %

Nombre de « Blanc » : 20

- « oui » majoritaire : 90,57 %

Conclusion : Validé

➤ Modifications diverses de la Coupe LFPL U19

Julien LEROY

Le prochain point de modification concerne la Coupe LFPL U19. Cette saison elle avait été ouverte à deux équipes potentielles par club et cela a été caution à de nombreux contentieux pour les clubs concernés, liés à de mauvaises interprétations sur les équipes engagées U18-U19. Ce qui a créé des problématiques de qualifications, purges et suspensions. Il y a des clubs qui, en toute bonne foi, ont aligné des joueurs qui ne pouvaient pas jouer et forcément obtenir match perdu. Sur ce type de problématique cela créé des difficultés avec les équipes concernées. Cela avait été un long échange avec eux pour expliquer la réglementation et fort de cette expérience, il a été considéré qu'il fallait revenir à un engagement, à ce qui se faisait avant, un engagement par club sur l'ensemble des U18-U19. Si vous avez une équipe U18 vous l'engagez, si vous avez U19 vous pouvez le faire mais c'est un choix.

On prévoit aussi, pour clarifier les choses, de publier la dénomination des équipes avant de publier celles des clubs afin que chacun puisse savoir que l'équipe engagée dans la compétition est bien l'équipe U18/1 ou U19/1. Cela permettra aussi au club tiers de savoir contre qui il joue.

Dernier point qu'on ajoute pour une notion purement d'équité, quand on joue en équipe de championnat, on a le droit à 4 mutés, quand on joue en U18-U19 on a le droit à 6 mutés. Dans la mesure où la Coupe U19 est ouverte aux U18 et aux U19, il est prévu d'aligner le nombre de joueurs mutés sur les effectifs U19, ainsi si vous êtes sur une équipe U18 engagée, vous pourrez aligner 6 mutés en Coupe.

Modifications diverses de la Coupe LFPL U19

Nombre de « Oui » : 691 – 98,29 %

Nombre de « Non » : 12 – 1,71 %

Nombre de « Blanc » : 24

- « oui » majoritaire : 98,29 %

Conclusion : Validé

➤ Modification de l'arbitrage des jeunes par les jeunes et applicabilité en U18F + Coupes LFPL Jeunes

Guy RIBRAULT

On aborde maintenant l'arbitrage des jeunes par les jeunes. On est plutôt sur quelques évolutions et précisions, on va vous demander d'accepter d'étendre cette action éducative, je tiens à renouveler le principe qu'il y a derrière tout cela, aux Coupes et également aux Féminines. Et enfin, vous repreciser que sur la feuille de match, il ne s'agit pas d'intégrer, en tant qu'arbitre assistant, le premier des jeunes joueurs qui prend la fonction mais plutôt de marquer le nom de l'adulte responsable accompagnateur au niveau de l'arbitrage, Une autre précision : le jeune qui est en position d'arbitre assistant reste assujetti aux sanctions éventuelles qui peuvent lui être infligées en tant que joueur. A titre d'exemple, un arbitre assistant, un jeune en fonction d'arbitre assistant qui aurait un comportement inadapté, par exemple contestataire est bien sûr sujet aux mêmes sanctions qu'un joueur.

Modification de l'arbitrage des jeunes par les jeunes et applicabilité en U18F + Coupes LFPL Jeunes

Nombre de « Oui » : 645 – 89,09 %

Nombre de « Non » : 79 – 10,91 %

Nombre de « Blanc » : 36

- « oui » majoritaire : 89,09 %

Conclusion : Validé

➤ Modification des horaires Futsal

Julien LEROY

Je disais en préambule que les demandes de modifications pouvaient provenir des clubs. C'est le cas pour la suivante. Il s'agit d'une demande formulée par un club de Futsal, l'US Stéphanoise, qui indiquait que

l'identification des créneaux pour jouer étaient complexes dans les règlements actuels puisqu'en Futsal il faut composer avec différentes pratiques et la municipalité. Le souhait du club est d'avoir un peu plus de flexibilité pour fixer des créneaux assez souples afin que les clubs puissent s'adapter en fonction des autres pratiques. Ce qui est proposé, c'est en semaine, d'avoir un début de rencontre entre 20h00 et 21h30, le samedi entre 14h00 et 21h30 et dans le pire des cas communiquer cet horaire en début de saison et à défaut, à 1-11. L'idée est d'avoir un créneau fixe dès le début de la saison mais si on ne peut pas, on a une latitude de fonctionnement pour les clubs.

Modification des horaires Futsal

Nombre de « Oui » : 509 – 97,70 %

Nombre de « Non » : 12 – 2,30 %

Nombre de « Blanc » : 138

- « oui » majoritaire : 97,70 %

Conclusion : Validé

- **Modification de l'article 117 - Saisine de la CR Règlements et Contentieux**

Julien LEROY

Le prochain point à soumettre à votre suffrage est la saisine de la CR règlement et Contentieux. Pour les procédures de réserves, il y a toujours des frais associés à ces procédures pour éviter qu'il y ait des abus de droits et qu'à chaque rencontre il y ait des réclamations. C'est un peu la même chose qui se produit sur les demandes de cachet de mutation et pour résumer le sujet, on a ajouté un alinéa à l'article 117 qui permet d'être exempté du cachet de mutation. Cela signifie, qu'en dehors des cas qui sont cités, on n'a pas la possibilité d'exempter mais parfois on a quand même des clubs qui insistent pour se passer de cachet de mutation et vont en appel pour avoir une exemption de cachet de mutation qui n'est pas prévue au règlement, donc on ne peut rien faire. Ce qu'on demande à l'Assemblée, c'est de prévoir un coût de frais de dossier si toutefois un club fait cette demande et qu'il n'a pas gain de cause à l'issue de la procédure. Je vous rappelle qu'on est sur une compétence liée sur un plan administratif, ce qui signifie que la Commission n'a pas du tout de pouvoir d'apprécier sinon d'appliquer les règlements.

Modification de l'article 117 - Saisine de la CR Règlements et Contentieux

Nombre de « Oui » : 453 – 69,48 %

Nombre de « Non » : 199 – 30,52 %

Nombre de « Blanc » : 79

- « oui » majoritaire : 69,48 %

Conclusion : Validé

- **Modification de l'article 37**

Guy RIBRAULT

Le prochain point concerne l'article 37, intitulé lutte contre les violences et les incivilités, avec des pénalités qui peuvent aller jusqu'à des retraits de points. Ce n'est pas une modification en profondeur de l'article mais plutôt des clarifications, suite à l'usage et une saison notamment le 44 qui nous avait fait un certain nombre d'observations sur cet article.

Le premier point est qu'il y a une forme d'injustice dans la formule actuelle pour les suspensions qui vont à partir de 1 an. 1 an, 2 ans et on passe à un point de plus et en fait, un joueur qui a pris 15 mois fait l'objet de la même sanction qu'un joueur qui a pris jusqu'à 23 mois. L'idée c'est de faire le retrait de points et ensuite, de garder le reliquat en mois qui passerait à 1 pénalité par mois. Exemple vous avez eu 15 mois de suspension, donc on prend 1 an de retrait de points adéquat et il reste un reliquat de 3 mois qui sera intégré dans le décompte des pénalités qui peuvent ensuite aller engendrer un retrait de points.

Autre clarification, vous savez qu'il est indiqué dans cet article que pour faire face aux aléas d'une saison, les clubs qui ont été sanctionnés de 3 pénalités ou moins, à la fin de la saison celles-ci ne sont pas prise en compte dans le départage éventuelle. Mais il y avait des clubs qui, après avoir eu un retrait de points, se retrouvaient avec un reliquat de 2 pénalités et estimaient qu'ils entraient dans le cas de ces deux pénalités qui peuvent ne pas être prises en compte, ce n'est pas le cas. Ne sont « balayées » que les pénalités des clubs qui sont à 1, 2, 3 et non pas

dans des reliquats suite à des retraits de points. Il convenait de le préciser pour que cela ne soit pas sujet à retours ou contestations.

Il y a également le problème de l'intégration des retraits de points dans les classements. On a pour habitude, jusqu'à maintenant, d'attendre que les voies de recours soient échues et en fait, notamment en fin de saison, cela pose un problème de clarification car on sait qu'il y a un club qui va potentiellement avoir des retraits de points mais ce n'est pas encore comptabilisé etc... Donc l'idée, c'est de vous proposer que lorsqu'il y a un retrait de points, quel que soit le moment de la saison, il soit immédiatement intégré dans les classements suite à la parution du PV de la Commission et si éventuellement il y a voie de recours et que ça annule la sanction, le point sera réintégré. Mais pour des raisons de clarification dans le classement, on estime que c'est plus clair d'intégrer tout de suite le retrait du club sanctionné.

Modification de l'article 37

Nombre de « Oui » : 595 – 95,97 %

Nombre de « Non » : 25 – 4,03%

Nombre de « Blanc » : 62

- « oui » majoritaire : 95,97 %

Conclusion : Validé

Julien LEROY

Le prochain point de modification, formulé par le club de l'US La Baule Le Pouliguen, concerne les situations où, en période d'intempéries, il n'y a qu'un seul terrain qui est disponible pour pratiquer. L'objectif est d'augmenter le temps d'écart entre les deux rencontres et de le passer à 2h30 au lieu de 2 heures actuellement. Effectivement une rencontre mi-temps incluse c'est 1h45 et bien plus avec les arrêts de jeu : s'il n'y a qu'un terrain, c'est compliqué pour s'échauffer. Il est proposé d'allonger le temps entre 2 rencontres à 2h30 s'il y a une situation de saturation des terrains. Cela concerne les seniors.

- **Modification de l'horaire des rencontres Seniors Masculins/Féminins**

Modification de l'horaire des rencontres Seniors Masculins/Féminins

Nombre de « Oui » : 621 – 91,86 %

Nombre de « Non » : 55 – 8,14 %

Nombre de « Blanc » : 13

- « oui » majoritaire : 91,86 %

Conclusion : Validé

- **Modification de l'article 9**

Guy RIBRAULT

Sur cet article 9, vous savez qu'il y a eu, pour ceux qui étaient parmi nous à notre dernière assemblée générale, un débat autour de cet article. Suite à cela et comme prévu, il y a eu réflexion sur des évolutions possibles à y apporter. C'est donc ce qui a été fait, un groupe de travail a été constitué. Dans ce groupe, il y avait bien évidemment les membres de la commission régionale des règlements et contentieux et nous avons demandé à chaque district de nous proposer un représentant d'un club, nous avons donc 5 représentants de clubs qui se sont ajoutés aux membres de la commission, avec notamment des représentants de clubs directement concernés par les discussions, qu'il y a pu avoir autour de cet article 9. A l'issue des travaux de ce groupe de travail, cela a été retravaillé en commission et proposé au Comité de Direction. Les points fondamentaux de la philosophie de cet article restent inchangés, à savoir former les jeunes et avoir une équipe senior B qui va jusqu'au bout de sa compétition, ce sont les fondements de cet article. Suite à ces travaux de réflexion, il est proposé des évolutions. Parmi celles-ci nous avons proposé la suppression de la colonne éducateurs tout simplement parce qu'il y a par ailleurs d'autres exigences dans un autre article concernant les compétitions sur le niveau de qualification des éducateurs. Nous avons également proposé la suppression de tout ce qui concerne les exigences de foot animation jusqu'à U12. Et enfin, nous avons également proposé la non-comptabilisation des féminines puisque les féminines ont leur propre article 9. Enfin point essentiel et qui a fait l'unanimité dans le groupe de travail et

ensuite par l'acceptation du Comité de Direction : la suppression de la notion de rétrogradation au bout de deux saisons d'infraction.

On garde un certain nombre de choses, la non-accession en R3 pour une équipe de D1 qui ne remplit pas les critères de R3 et, face à la non-rétrogradation, on aménage avec des retraits de points : moins 3 points la 1^{ère} année d'infraction, moins 5 la seconde année, si elle est consécutive et jusqu'à moins 7 s'il y a 3 années d'infraction, sachant que cela n'irait pas au-delà. Bien sûr, en face de ces évolutions, il y a également des propositions qui vont toutes dans le sens des allègements et donc cela nous a conduit à faire notamment deux propositions. Dans ces deux propositions, soit on ne met pas de quota du tout et on demande d'engager deux équipes en nom propre des clubs ou en comptabilisant les GJ, soit on maintient le principe des quotas d'un certain nombre de jeunes de U12 à U19 et en plus on y ajoute la possibilité de comptabiliser les ententes. Nous avons revu très nettement à la baisse le nombre de joueurs demandés de U12 à U19. Pour rappel, il était de 27 en R3 et de 36 en R2 et R1. On propose de le baisser à 18 en R3, 22 en R2 et 26 en R1. Et également, toujours si on est sur le principe des quotas, il y avait la notion de participer à 10 rencontres officielles au cours de la saison, on baisserait cette exigence à 8 rencontres.

Cela conduit à 2 propositions d'article, le projet 1 : pas de quota de joueurs exigé et on ne peut pas comptabiliser les ententes. Le projet 2 : les quotas que je vous ai indiqués, 8 rencontres minimum effectuées et on peut comptabiliser les joueurs en ententes.

Voilà les grandes conclusions des réflexions qui ont été menées sur la saison.

On va vous proposer au vote 3 possibilités, l'une étant le statu quo c'est-à-dire maintenir l'article 9 tel qu'il est actuellement, avec les exigences actuelles, projet 1 et projet 2.

Question de M. Serge DEROUAULT représentant les clubs de district de la Mayenne

Je suis surpris que les représentants des clubs de district n'aient pas été consultés pour cette modification au règlement de l'article 9 et une remarque, au nom de beaucoup de clubs mayennais, je trouve ces propositions pas du tout adaptées à la réalité des clubs et de la démographie en Mayenne et des petits clubs ruraux notamment. Il suffit de voir cette année, si on regarde le classement, les deux équipes qui sont 1^{ères} de chaque groupe de D1, sur les 4 équipes au total, il y en a 3 qui ne peuvent pas monter ? uniquement à cause du nombre de joueurs de U12 à U19. Ce nombre de joueurs ne nous paraît pas du tout adapté parce que la natalité dans les petites communes est en baisse mais surtout elle est très variable et la variabilité est plus forte dans les petites communes que dans les grandes. Dans les grandes c'est relativement lissé, dans les petites les variations sont très fortes. Je vais prendre l'exemple d'un club que je connais bien. Ce club a 3 joueurs en U18, il y en a 4 mais il y en a un qui n'a pas fait les 10 matchs, 3 joueurs en U15, 9 joueurs en U13 et 10 joueurs en U11. On n'est pas à 18 et à cause de ça on ne peut pas monter et avec le nouveau règlement on ne pourrait pas monter non plus. Autre remarque : quel message on fait passer aux joueurs, aux éducateurs, aux dirigeants, aux bénévoles, à tous ceux qui se sont investis, les communes, les sponsors, quel message on leur fait passer en disant « vous travaillez bien mais vous ne pouvez pas monter parce que vous êtes trop petits ». Lionel disait qu'il n'y avait pas de petit club pour la partie éducative, par contre pour la partie montée, là ça compte. Être petit, cela veut dire que c'est réhibitoire, vous ne pouvez pas monter. Je trouve cela très discriminant pour les petits clubs. Ce sont des projets, des aventures humaines, des rêves qui sont brisés, il faut avoir conscience de cela, tous les clubs me le disent et c'est très dommageable. Voilà mon avis et celui des petits clubs de la Mayenne.

Guy RIBRAULT

Dans la foulée de votre réaction, quelle serait votre proposition ?

Serge DEROUAULT

Cela serait d'en avoir une quatrième. Cela pourrait être la suppression de l'article 9, mais je suis d'accord qu'il faut un minimum de règles. Mais si je prends l'exemple des clubs de Mayenne qui sont en position de monter, ce sont des clubs qui font de la formation de jeunes, le seul problème c'est qu'ils ne sont pas assez, c'est juste le nombre, mais ils font de la formation de jeunes. On pourrait mettre une quatrième proposition de suppression de l'article 9 mais je ne suis pas trop favorable à cela. C'est plutôt de réduire drastiquement le nombre minimum de jeunes, il ne faut pas oublier que quand vous avez une bonne génération, les bons jeunes de U12 à U19 ne restent pas. Ils vont jouer à Mayenne par exemple, ils reviendront peut-être après car ils ne trouveront pas leur place mais en jeunes ils vont partir. Il y a beaucoup de bonnes choses dans ces propositions mais surtout pas ça.

Guy RIBRAULT

Vous évoquez la possibilité de réduire drastiquement, je reprends vos termes, c'est ce qu'on propose dans ce que je viens de vous exposer puisque je vous ai expliqué qu'on est sur des réductions de quasiment 30 à 40% par rapport au quota précédent. Si on réduit encore, je crains qu'on arrive à des chiffres qui n'aient plus aucune signification, en fait derrière le propos, il y a l'idée de bâtir un article qui ne servirait plus à rien puisque tout le monde pourrait remplir l'obligation.

Serge DEROUAULT

Non, vous pouvez garder par exemple d'exiger une école de football, c'est quelque chose qui peut être gardé, former des jeunes, c'est important et c'est un devoir pour les clubs qui jouent en région.

Julien LEROY

La suppression de l'article est impossible dans le sens où la Fédération impose aux Ligues de fixer des obligation en terme de jeunes. Il faut donc un article et on l'a dit en dernière assemblée générale, elles ont une légitimité pour alimenter les seniors. Je reviens sur la question de la composition du groupe de travail, tous les territoires étaient bien représentés.

Ce que vous dites, c'est que sur la situation que vous expliquez, différents clubs sous l'empire de la règle actuelle. Avec le nouveau règlement qu'on propose, qui réduit drastiquement la norme, ces clubs pourront justement peut-être accéder, c'est l'objet du règlement. Il y a aussi la solution des groupements de jeunes.

Serge DEROUAULT

Alors, je ne vous cache pas que notamment dans le nord Mayenne, les groupements de jeunes c'est quasiment impossible parce que les clubs sont trop petits. Les groupements de jeunes ça va si vous avez des clubs importants mais les tout petits clubs ce n'est pas possible.

Guy RIBRAULT

Je vous remercie de votre intervention, y en a-t-il d'autres avant qu'on examine les propositions ?

Michel DURAND, délégué du district 44

Concernant les 2 projets, puisque vous parlez des jeunes je trouve que c'est plus contraignant puisque vous parlez de 2 équipes à 11 dont au moins une équipe masculin U17 – U18 ou U19.

Guy RIBRAULT

Pas pour le R3.

Michel DURAND

Si je lis le règlement : « engager au moins 2 équipes de jeunes de foot à 11 dont au moins une équipe participant à un championnat masculin de catégorie U18 – U19 -U17 » projet 2 R3 D1, idem pour R2 et pour R1

Guy RIBRAULT

Dans ce projet, j'attire votre attention que si cette contrainte vous paraît effectivement un peu forte, il y a dans le même cadre, la possibilité de remplir l'obligation avec un nombre de joueurs, qui lui a été considérablement réduit. C'est-à-dire que si le club n'est pas dans le cas où le club peut présenter 2 équipes à 11, il suffit de 18 joueurs de U12 à U19.

Michel DURAND

Oui mais pour les 18 joueurs, cela concerne également les joueurs qui sont seuls ou libres parce que c'est marqué en groupement ou en entente ?

Guy RIBRAULT

Oui également un club qui est seul bien sûr, ce n'est pas uniquement pour des clubs qui seraient en entente ou en groupement, cela serait injuste d'écarter le club qui est seul.

Michel DURAND

C'est mal précisé car en lisant, je pensais qu'un club qui n'avait qu'une équipe U15 et 3 équipes U13, était en infraction puisqu'il n'avait pas d'équipe U18.

Guy RIBRAULT

Je vous rassure, il y a bien quel que soit le cas, groupement, entente ou club seul, la possibilité de remplir l'obligation, comme actuellement d'ailleurs.

Michel DURAND

Oui, mais les 2 équipes qui étaient propres au club, il y avait le foot à 8 ou à 11 donc on oblige à avoir 1 équipe U19 à 11.

Julien LEROY

Effectivement il est nécessaire d'avoir une équipe U17-U18-U19

Guy RIBRAULT

Ce qui nous a conduit à mettre une équipe à 11 minima c'est qu'on peut se retrouver dans le cas de figure où un club rempli l'obligation avec 2 équipes de foot à 8 en U13, pour peu qu'il ait complété la deuxième équipe avec quelques U11, on estimait que ce n'était pas significatif de l'effectif du club, voilà pourquoi on a mis cette précision.

Michel DURAND

Parce que dans le projet 1, pour R3-D1, ils proposent le foot à 8 ou à 11.

Guy RIBRAULT

Donc si je comprends votre remarque, c'est que vous souhaiteriez que dans le projet 2 on inclue la possibilité de mettre une équipe à 8 ?

Michel DURAND

Oui.

Guy RIBRAULT

Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

Jean-Paul CHERRUAULT Président de l'ES Segré

J'ai bien entendu ce que vous avez dit, on peut tout à fait y souscrire seulement, qu'en pensent tous les clubs qui font beaucoup d'efforts pour la formation, même des clubs qui n'ont pas beaucoup d'effectifs ?

Ils font souvent des groupements de structure avec des éducateurs, cela fait aussi des frais, il n'y a pas que l'équipe première. On demande 18 joueurs entre 12 et 19 ans, c'est ça ? Comment peut-on espérer continuer à jouer en Ligue ? Je ne pense pas que cela puisse durer très longtemps. C'est vrai que cela peut être l'histoire d'une génération ou deux mais une fois que celle-ci est passée, on n'a plus personne pour la remplacer ou alors il faut aller les chercher chez les autres, qui eux auront fait de la formation, et auront souscrit à ce que l'on nous propose depuis pas mal de temps. Je conçois tout à fait qu'il y ait de moins en moins de monde dans les communes rurales, avec des effectifs moindres on ne peut pas tout réaliser ce que l'on souhaite, mais l'avenir du football c'est d'éduquer, en nombre si possible nos jeunes. Enfin, on risquerait de revenir en arrière dans un club de moyenne importance, en effectif, parce que si chaque année, pour satisfaire une situation du moment, on peut décider de tout supprimer. On supprime l'encadrement comme il est actuellement, on enlève plein d'obligations d'une année à l'autre et on peut monter tout simplement une équipe avec quelqu'un qui investit dans un club et se retrouver au niveau national en ayant aucune équipe de jeunes. Ce n'est pas cette direction que je souhaite prendre.

Yannick GLOAGUEN Co-Président la Suze Roézé Foot

Concernant l'obligation d'une configuration R3 pour les clubs qui montent de D1 en R3, pourquoi cette obligation de se mettre en configuration R3 ? quelle est l'origine de cette contrainte ?

Guy RIBRAULT

L'origine, c'est que pour pouvoir prétendre évoluer à un niveau régional, il fallait pouvoir remplir les conditions du plus bas niveau régional, d'où la demande qui avait été faite aux centres de gestion départementaux d'adopter

cette règle pour le passage de D1 en R3, en laissant la complète autonomie de ce qui se passe dans le territoire départemental : accession de D2 à D1.

Yannick GLOAGUEN

La plupart des Districts ont décliné l'article 9 au niveau des districts. Cette contrainte me pose un problème : un club qui finit en position de monter en D1, on ne lui offre pas la possibilité de se mettre en configuration R3 l'année où il est en R3 sachant que s'il monte, il est sanctionné. C'est quelque chose qui est gênant. Je fais partie de la commission sportive du 72, cela fait plusieurs fois qu'on est confronté à ce problème de clubs qui ne peuvent pas monter et on ne leur laisse pas l'opportunité de se mettre en configuration l'année de leur montée.

Guy RIBRAULT

C'est quelque chose qui n'a pas été évoqué dans le groupe de travail, on peut le regretter parce que peut-être fallait-il reprendre cela.

Yannick GLOAGUEN

C'est peut-être quelque chose qui peut être mis à l'ordre du jour d'une prochaine réflexion.

Guy RIBRAULT

On relisait avec attention les obligations R3 – D1 du projet 2. Je reviens donc sur ce que j'ai dit lors de l'intervention précédente, effectivement, il y a bien un « ou » pour un club seul en son nom propre c'est bien 2 équipes et il y a le « ou » licenciés 18 joueurs etc... dans le cas d'un groupement ou d'une entente. Je vous ai dit une bêtise tout à l'heure.

Je reviens sur mes propos, sur un club seul, on est bien sur l'obligation de 2 équipes de jeunes de foot à 11. Peut-être que dès aujourd'hui, si l'assemblée estime que ce serait une bonne démarche, il faut inclure dans le projet 2 deux équipes dont une équipe de foot à 11. Peut-être que c'est quelque chose qui, dès maintenant, peut-être quelque chose qui soit engagé tel que c'est formulé dans le projet 1.

Julien LEROY

Je pense qu'il faut s'en tenir aux réflexions qui ont été faites, c'est compliqué de modifier un alinéa sans modifier le reste. Aujourd'hui, le projet présenté a été structuré, il faut s'en tenir à la littérature qui a été produite par le groupe de travail et validée par le Comité de Direction.

La question que vous évoquiez sur le club et l'interdiction d'accession effectivement c'est un point qui peut lors d'une prochaine assemblée générale être modifié à terme, quand une réflexion aura été menée.

Guy RIBRAULT

On est donc sur un vote à trois propositions

Modification de l'article 9

1^{er} vote

Nombre de « Projet 1 - sans nombre de joueurs minimum » : 164 – 23,67 %

Nombre de « Projet 2 - avec nombre de joueurs minimum » : 343 – 49,49 %

Nombre de « Maintien de la règle existante » : 186 – 26,84 %

Nombre de « Blanc » : 142

➤ Pas de majorité absolue, 2nd vote nécessaire

2nd vote sans le projet 1

Nombre de « Projet 2 – avec nombre de joueurs minimum » : 403 – 62,87 %

Nombre de « Maintien de la règle existante » : 238 – 37,13 %

Nombre de « Blanc » : 168

➤ Projet 2 » majoritaire : 62.87%

Conclusion : Projet 2 validé

Julien LEROY

Le dernier point soumis au vote est le traditionnel vote global, parce que nous n'avons pas pu tout voir sur cette présentation.

Rapidement, les dernières modifications qu'il restait à voir sont :

- Des petites modifications au niveau des Coupes LFPL demandées par la commission des jeunes sur les tirages
- Un engagement dans les championnats des jeunes où la commission demande à avoir un peu plus de temps pour livrer ses résultats et passer du 15 juin au 25 juin sur ces informations promulguées auprès des clubs qui sont inscrits en Championnat régionaux.
- Une actualisation du tableau de montées et descentes Senior masculin.
- Un point sur l'article 39 bis où il s'agit de permettre, à des clubs qui sont en entente, qui accèderaient au niveau régional de se constituer éventuellement ou en groupement de jeunes si ce sont des jeunes ou en fusion si ce sont des Seniors et bénéficier des droits sportifs de l'entente.

➤ **Modifications diverses**

Modifications diverses

Nombre de « Oui » : 559 – 94,27 %

Nombre de « Non » : 34 – 5,73 %

Nombre de « Blanc » : 99

- « oui » majoritaire : 94,27 %

Conclusion : Validé

15. Examen des questions diverses par M. Julien LEROY, Directeur Juridique

Modification de l'a.117 des Règlements Généraux de la FFF

- Porteur de la demande : FOYER ESPERANCE TRELAZE (R2 Féminin)
- L'a.117 précise qu'une joueuse adhérent à un club créant une section féminine peut être exemptée du cachet mutation avec l'accord du club quitté
 - Demande : *proposer à la FFF une modification de cet article afin de limiter le nombre de joueur/joueuse concerné(e)s par la dispense d'apposition du cachet « mutation » ? (Limitation à 3 ou 5 maxi à notre sens).*

Julien LEROY

Pour contextualiser, le club a connu des difficultés au cours de la saison au niveau des féminines car plusieurs joueuses ont quitté le club pour en rejoindre un autre mais sans prendre de licence et le club s'est trouvé en difficulté et a alerté le District et la Ligue sur cette situation. On a rappelé qu'un club qui utilise les services d'un joueur d'un autre club ne peut le faire sans l'accord du club en question pour faire des matchs amicaux ou des entraînements.

La deuxième chose qui inquiétait le club c'est la capacité qu'avait ce club là à recruter différentes joueuses et bénéficiait d'exemption de cachet de mutation parce qu'il avait créé une section féminine.

On a rassuré le club sur ce point là dans la mesure où il y a une création de section féminine, le club qui recrute des joueuses peut avoir une exemption de cachet de mutation à condition que le club quitté l'accepte.

Pour résumer, si un club crée une section et recrute 15 joueuses, si les clubs quittés refusent l'exemption, les 15 joueuses ne peuvent pas être alignées sur la feuille de match.

David GALLOU, éducateur du Foyer Espérance Trélazé

C'est très clair, très bien expliqué, je vous remercie de votre réponse que vous m'avez déjà apporté dans ce mois de mai. La notion d'accord de club quitté est importante.

Julien LEROY

Sur un plan informatique, saison prochaine vous aurez la possibilité de refuser l'exemption de cachet.

Parution des Règlements

- Porteur de la demande : CANTENAY EPINARD US (R3 Masculin)
 - Est-il possible d'obtenir le règlement de la saison au 15 juillet de la saison au plus tard ?
 - Jusqu'à quelle date le règlement est-il modifiable ?

Julien LEROY

On a fait une frise pour expliquer les choses :



On est impacté dans notre littérature réglementaire par les assemblées fédérales et l'assemblée de la Ligue également, par les engagements, désengagements des clubs. Par exemple, si on avait des engagements, pour pourvoir les places libres, il faut changer les règlements. C'est pour cela que fin juillet de la saison dernière suite à divers désengagements en futsal et en féminines, on a repondéré les groupes et donc changé les règles et publié les règles au moment où on pouvait le faire. On peut être impacté par des recours potentiels et cela peut générer derrière des ajustements réglementaires mais globalement lorsqu'il y a une assemblée générale, dans les 15 jours, tous les clubs reçoivent les modifications réglementaires. On fait comme on peut aussi avec les modifications fédérales pour les intégrer en temps utiles. Idéalement on publie fin juin, début juillet mais parfois effectivement on est contraint de publier un peu plus tard ou de republier des modifications qui sont le fait de désengagement d'équipes.

A.9 : annulation des retraits de points pour la saison 2022/2023

- Porteur de la demande : CANTENAY EPINARD US (R3 Masculin)

Objet : Clémence de la Ligue pour les clubs affectés par une descente directe en D1 à la fin de la saison 2022-2023 à cause de l'article 9 : le maintien.

Demande :

- Compte tenu du contexte difficile après COVID, serait-il possible d'avoir la clémence de la Ligue ?
- Compte tenu de la modification de l'article 9.

Proposition :

- Aucun retrait de point à la fin de la saison.

Julien LEROY

Je précise que le club avait été associé au groupe de travail que Guy a présenté dans ses conclusions. La proposition de Cantenay Epinard est de supprimer les retraits de points à l'issue de la présente saison. On avait évoqué le sujet en assemblée générale de novembre, on avait déjà expliqué que sur un plan juridique, impacter une telle modification, cela serait rompre avec la sécurité juridique de nos compétitions tout simplement parce qu'on changerait les classements en fin de saison et forcément, quand on démarre une compétition avec des règles de classement qui sont claires, si on les modifie, on change un peu les choses en cours de saison et ce n'est plus sûr sur un plan juridique.

Ce texte, on le rappelait, a été voté en 2017 à 96,78% ce qui garantit son opposabilité et son applicabilité jusqu'à la fin de la présente saison. Il concerne nombre de clubs de la D1 à la R1 et les types de sanctions prévues sont le retrait de points, la rétrogradation et l'interdiction d'accession. La proposition de Cantenay Epinard est la suppression des retraits de points. Sur ce point, on a compris dans l'idée que Cantenay Epinard souhaitait se maintenir, or la demande qu'il faisait était de supprimer les retraits de points mais ce qui peut le faire descendre, ce n'est pas le retrait de points, c'est la rétrogradation. Donc le vœu, au-delà du fait que le Comité de Direction ne peut pas le soutenir pour des raisons juridiques n'est pas tenable par rapport à leur projet de maintien dans l'effectif R3. Toutefois, on a voulu - en prévision d'une intervention de Cantenay qui devait intervenir ce matin - présenter un tableau de l'impact de la demande de modification de Cantenay Epinard pour que tous les clubs puissent aussi avoir conscience qu'on ne peut pas modifier les choses sans enjeux.

Classement en date du 30 mai

Classement version "Application de l'Article 9"		Classement version "Cantenay Epinard US"	
1	ANGERS NDC 2	1	ANGERS NDC 2
2	TIERCE CHEFFES AS	2	TIERCE CHEFFES AS
3	SABLES FC 3	3	SABLES FC 3
4	LAVAL US	4	LAVAL US
5	ENTRAMMES US	5	ENTRAMMES US
6	POUANCE USA	6	POUANCE USA
7	BRULON APB FC 2	7	CANTENAY EPINARD US
8	MESLAY DU MAINE AS	8	BRULON APB FC 2
9	LOUVERNE SPORTS	9	MESLAY DU MAINE AS
10	LA SUZE ROEZE FC 2	10	LOUVERNE SPORTS
11	NOYEN SUR SARTHE SS	11	LA SUZE ROEZE FC 2
12	CANTENAY EPINARD US	12	NOYEN SUR SARTHE SS

Sur la gauche vous avez la version de l'application de l'article 9 à date des compétitions à aujourd'hui donc il reste encore une journée. Cantenay Epinard serait classé dernier en cas d'infraction sur l'article 9, ça sera statué en commission sportive et sur la colonne de droite, vous voyez la proposition de Cantenay Epinard qui se maintiennent mais au détriment d'un autre club. Il y a 22 descentes de R3 en D1 en fin de saison, forcément si Cantenay obtient de se maintenir, c'est au détriment d'un autre club. Je pense que les clubs qui participent au groupe voient l'enjeu et c'est pourquoi le Comité de Direction est dans sa mission de filtrer ce type de demandes pour éviter qu'à chaque assemblée générale on retrouve des propositions qui visent non pas à défendre l'intérêt général mais l'intérêt d'un club qui a perçu qu'en modifiant tel ou tel point, il pouvait se maintenir ou accéder. Est-ce qu'il y a des questions sur cette présentation ?

Guy RIBRAULT

S'il n'y a pas de question, on peut vous proposer un vote de tendance pour savoir ce que vous pensez de cette proposition qui aurait consisté à geler les propositions de l'article 9 sur la présente saison sur le retrait de point. On précise que c'est un vote qui n'aura pas d'engagement.

Didier ESOR

Nous prenons des précautions juridiques, nous sécurisons nos décisions car le club souhaitait un vote.

Vote de tendance sur la suppression de la sanction de retrait de point de l'article 9 à l'issue de cette saison

Nombre de « Pour » : 34 – 5,29 %

Nombre de « Non » : 609 – 94,71 %

Nombre de « Blanc » : 55

➤ « oui » majoritaire : 94,71 %

Conclusion : Invalidé

Modification des Statuts de la Ligue

- Porteur de la demande : CANTENAY EPINARD US (R3 Masculin)
 - *Rajouter au 12.5.1 des Statuts LFPL : « Les Clubs sont informés de la date de l'Assemblée Générale de la Ligue et des 30 jours (et des modalités) pour rajouter des questions à mettre à l'ordre du jour par voie électronique au moins 45 jours avant la tenue de l'Assemblée Générale ».*

Julien LEROY

Nouveau vœu de Cantenay Epinard qui souhaite ajouter un délai de prévenance sur les assemblées Générales simplement pour vous préciser que nos statuts doivent être conformes aux statuts types qu'imposent la Fédération et ils le sont, il n'y a pas besoin d'ajouter un délai de prévenance sur les modalités d'émission de vœu de la part des clubs. Je vais schématiser le sujet : toute question portée par un club en temps utile à 2 mois, trois mois avant l'assemblée générale est portée à l'attention de l'assemblée générale, ce qu'on fait là. A mon sens il n'y a pas besoin de bouger les statuts et surtout on ne peut pas le faire.

On rappelle que pour modifier les statuts, c'est le Comité de direction ou le quart des représentants des Clubs membres de l'Assemblée Générale représentant au moins le quart des voix. Donc Cantenay Epinard ne représente pas le quart des représentants des clubs. Ce vœu ne peut pas être porté au suffrage.

A titre d'information, la prochaine assemblée générale de la Ligue aura lieu le 4 novembre 2023, ce qui laissera le temps de poser des questions à ceux qui le souhaiteraient.

Modification de l'article 190

- Porteur de la demande : CANTENAY EPINARD US (R3 Masculin)
 - *Enlever « frais de dossier divisé par 2 » et mettre à la place « absence de frais de dossier en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel ».*

Julien LEROY

Dernier vœu de Cantenay Epinard qui souhaite modifier les règles financières de traitement des dossiers disciplinaires.

Le schéma est assez simple, vous avez des décisions de 1^{ère} instance qui rendent des sanctions, vous avez une commission d'appel qui peut sur saisine retraire le dossier.

Soit la commission annule la décision de 1^{ère} instance et il y a 0€ de frais de dossier, soit la décision de 1^{ère} instance est confirmée et il y a 250€ de frais de dossier et le cas de la réformation c'est le cas où la décision est partiellement confirmée.

En affaires règlementaires, c'est assez binaire, simplement parce qu'on parle ici de cas de réserves, réclamations, purges de suspension, donc la commission doit strictement appliquer les règlements : il n'y a pas de pouvoir d'appréciation, ce qui fait que la commission d'appel va juste contrôler que la commission de 1^{ère} instance a bien appliqué le droit. C'est une forme de compétence liée, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de pouvoir d'appréciation et dans ce cas-là, c'est soit confirmation de la décision, soit annulation parce qu'il y a une erreur de jugement.

Le sujet qui nous intéresse, ce sont les affaires disciplinaires, lorsqu'en 1^{ère} instance un joueur prend 10 matchs de suspension, son club peut faire appel et obtenir potentiellement une réformation et passer de 10 à 9 à 8 ou un peu moins et dans ce cas-là, on considère que c'est une réformation à l'avantage de l'appelant mais on met quand même des frais de recours de 125€ parce qu'en 1^{ère} instance, il y a déjà une juridiction qui est passée, il n'y a aucun frais de dossier qui est pris à ce moment-là. En appel vous avez une autre commission qui doit se réunir avec des bénévoles, ça a un coût, et donc il apparaît cohérent dans l'intérêt de l'institution que l'appelant participe aux frais de dossier qui sont largement supérieurs aux 125€.

Le coût moyen d'une commission d'appel, il y a 8 à 9 membres et on met de côté le support RH parce qu'effectivement il y a plusieurs salariés qui travaillent sur les différentes commissions. C'est le coût moyen de frais de déplacements, toute la commission est bénévole, elle est présidée par un avocat en exercice actuellement mais qui est bénévole quand il vient travailler avec nous.

Sur l'appel règlementaire, il n'y a aucune réformation, et sur la discipline, il y en a beaucoup. Ces réformations sont dues au fait qu'en appel vous avez des clubs qui apportent de nouveaux éléments, parfois des vidéos qui vont faire en sorte de changer la décision et aussi parce qu'il y a un pouvoir d'appréciation c'est-à-dire qu'en fonction des gens qui composent les commissions, vous avez des sensibilités qui sont différentes, évidemment en

1^{ère} instance et en appel, l'appréciation et aussi le comportement des joueurs en 1^{ère} instance et en appel va être différent et les sanctions vont être parfois réformées. Sur ce point on estime que lorsqu'il y a une réformation il y a des frais de dossiers à supporter par le club pour éviter d'avoir des recours en permanence et de générer des abus de droit.



Ce qu'on vous propose c'est quand même de le passer au vote et la position du Comité de Direction est de répondre non parce que sur un plan statutaire du code du sport, il est prévu que les justiciables participent aux frais disciplinaires. On met des forfaits, c'est plus simple et moins cher pour vous, c'est pour cela que l'on estime que le passer à 0€ n'est pas légitime et on vous invite à répondre par la négative à la question qui vous est posée par Cantenay Epinard.

Etes-vous favorable à la mise à 0 € des frais d'appel en cas de réformation à l'avantage de l'appelant

Nombre de « Oui » : 183 – 26,07 %

Nombre de « Non » : 519 – 73,93 %

Nombre de « Blanc » : 74

➤ « non » majoritaire : 73,93 %

Conclusion : Invalidé

16. Allocution de clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire par M. Didier ESOR, Président

Le Président Didier ESOR remercie les présents et clôture l'assemblée.

Le Président,
Didier ESOR

Le Secrétaire,
Guy COUSIN



Assemblée Générale

ANNEXE 1

MEMBRES PRESENTS A L'ASSEMBLEE GENERALE

03 juin 2023

DELEGUES PRESENTS

DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	AUTIN	Evelyne
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	BOUTIN	Patrice
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	CHAPELET	Alain
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	DURAND	Michel
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	GANTIER	Didier
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	GORAUD	Dominique
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	GUET	Patrice
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	PILET	Dominique
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	SERISIER	Armel
DISTRICT MAINE ET LOIRE	CHAIN	Dominique
DISTRICT MAINE ET LOIRE	CHOUTEAU	Jean-Jacques
DISTRICT MAINE ET LOIRE	DEVID	Serge
DISTRICT MAINE ET LOIRE	LECHAT	Hubert
DISTRICT MAINE ET LOIRE	GOURDON	Philippe
DISTRICT MAINE ET LOIRE	PAUVERT	Frederic
DISTRICT MAINE ET LOIRE	PALUSSIÈRE	Damien
DISTRICT DE LA MAYENNE	DEROUAULT	Serge
DISTRICT DE LA MAYENNE	HOUDAYER	Marie-Claude
DISTRICT SARTHE	BOUTTIER	Jean-Claude
DISTRICT SARTHE	DEGAUGUE	Abel
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	GUIBERT	Christian
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	DROCHON	Michel
DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL	PELLETIER	Michel

CLUBS PRESENTS

DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	500041	LA MELLINET DE NANTES
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	500268	R.C. ANCENIS-SAINT-GÉRÉON
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	501904	F.C. NANTES
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	501941	F.C. DE LA CHAPELLE DES MARAIS
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	501945	ENT.S. DE PORNICHET
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	501979	COUERON CHABOSSIÈRE FOOTBALL CLUB
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	502031	A.C. ST BREVIN
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	502086	AM.LAIQ. CHATEAUBRIANT
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	502138	U.S. THOUAREENNE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	502227	U.S. JEANNE D'ARC CARQUEFOU
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	502274	ST AUBIN GUERANDE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	502448	ET. DE CLISSON
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	509217	U.S. STE ANNE DE VERTOU
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	510656	LA ST ANDRE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	511875	U.S. ST PHILBERT DE GRANDLIEU
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	511986	U.S. STE LUCE S/LOIRE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	512354	AM.ECOLES PONT ROUSSEAU REZE

DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	512355	NORT A.C.
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	512985	ST PIERRE DE RETZ - ST PERE RETZ
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	513122	ELAN SORINIERES FOOTBALL
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	513858	A.C. CHAPELAIN CHAPELLE S/ERDRE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	514034	EL. DE GORGES
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	514661	A.S. LA MADELEINE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	514875	A.S. SAUTRONNAISE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	517365	ORVAULT SPORTS FOOTBALL
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	518479	F.C. BOUAYE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	520085	A.C. BASSE GOULAIN
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	520086	ENT.S. VIGNEUX DE BRETAGNE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	521131	A.S.C. ST MEDARD DE DOULON NANTES
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	522724	U. FRATERNELLE ST HERBLAIN
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	523626	J.S.C. BELLEVUE NANTES
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	540404	A.O.S. PONTCHATEAU
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	541371	U. S. VARADAISE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	542491	PORNIC FOOT
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	544136	LANDREAU LOROUX BOTTEREAU SP.C.
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	544184	F.C. REZE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	547452	ORVAULT R.C.
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	547524	F.C. DE RETZ
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	547590	F.C. MOUZEIL TEILLE LIGNE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	551545	ETOILE DU CENS NANTES
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	552653	S. C. NORD ATLANTIQUE DERVAL
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	553847	U. S. LA BAULE / LE POULIGUEN
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	560160	BOUGUENNAIS FOOTBALL
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	561182	FC ST JULIEN DIVATTE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	563770	SPORTING CLUB DE NANTES
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	580575	SAVENAY MALVILLE PRINQUIAU FOOTBALL CLUB
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	580726	ST HERBLAIN PEPITE FUTSAL CLUB
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	581794	F.C. ENTENTE DU VIGNOBLE
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	581899	F.C. GRAND LIEU
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	582222	SAINT SEBASTIEN F. C.
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	590211	ST NAZAIRE ATLANTIQUE FOOTBALL
DISTRICT DE LOIRE ATLANTIQUE	590304	VIEILLEVIGNE LA PLANCHE ASSOCIATION SPORTIVE FOOT
DISTRICT MAINE ET LOIRE	501894	E.S. SEGRE HA FOOTBALL
DISTRICT MAINE ET LOIRE	501931	ANGERS S.C.O.
DISTRICT MAINE ET LOIRE	501943	R.C. DOUE LA FONTAINE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	502159	S.C.NOTRE DAME DES CHAMPS ANGERS
DISTRICT MAINE ET LOIRE	502375	INTREPIDE ANGERS F.
DISTRICT MAINE ET LOIRE	509143	VAILLANTE S. ANGERS
DISTRICT MAINE ET LOIRE	510470	EN AVANT LA TESSOUALLE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	511715	A.S. IND. MURS ERIGNE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	513166	FOY.ESPE. DE TRELAZE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	515328	ESP.S. DE BOUCHEMAINE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	516991	S.C. ANGEVIN
DISTRICT MAINE ET LOIRE	519605	ST PIERRE DE MAZIERES EN MAUGES
DISTRICT MAINE ET LOIRE	521555	ESP.S. DE MONTILLIERS
DISTRICT MAINE ET LOIRE	522033	S.C. BEAUCOUZE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	540442	FOOTBALL CLUB BEAUPREAU LA CHAPELLE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	541206	A.S. SEICHES S/LE LOIR MARCE
DISTRICT MAINE ET LOIRE	541297	AV.S. SAINT PIERRE MONTREVAULT
DISTRICT MAINE ET LOIRE	544109	MONTREUIL JUIGNE BENE F.
DISTRICT MAINE ET LOIRE	548899	O. SAUMUR F.C.
DISTRICT MAINE ET LOIRE	550733	A.S. TIERCE CHEFFES
DISTRICT MAINE ET LOIRE	550828	O. LIRE DRAIN
DISTRICT MAINE ET LOIRE	552655	ANDREZE JUB-JALLAIS F. C.
DISTRICT MAINE ET LOIRE	553233	A.S. ST HILAIRE VIHIERES ST PAUL
DISTRICT MAINE ET LOIRE	580940	CHEMILLE MELAY OLYMPIQUE

DISTRICT MAINE ET LOIRE	581902	ST ANDRE ST MACAIRE F. C.
DISTRICT MAINE ET LOIRE	590115	CHRISTOPHESEGUINIÈRE
DISTRICT DE LA MAYENNE	500016	ST. LAVALLOIS MAYENNE F.C.
DISTRICT DE LA MAYENNE	500511	L'ERNEENNE
DISTRICT DE LA MAYENNE	502153	FOOTBALL CLUB DU CRAONNAIS
DISTRICT DE LA MAYENNE	502177	A.S. MARTIGNE S/ MAYENNE
DISTRICT DE LA MAYENNE	502271	A.S. MESLAY DU MAINE
DISTRICT DE LA MAYENNE	508666	LOUVERNE SP.
DISTRICT DE LA MAYENNE	522049	U.S. ENTRAMMAISE
DISTRICT DE LA MAYENNE	522949	U.S. CHANGEENNE
DISTRICT DE LA MAYENNE	527714	JEANNE D'ARC SOULGE S/ OUETTE
DISTRICT DE LA MAYENNE	528431	F.C. CHATEAU GONTIER
DISTRICT DE LA MAYENNE	531444	A.S. DU BOURNY
DISTRICT DE LA MAYENNE	547612	U.S. MERAL COSSE LE VIVIEN
DISTRICT DE LA MAYENNE	852483	ET. LAVALLOISE FUTSAL CLUB
DISTRICT SARTHE	501898	C. OM. CASTELORIEN
DISTRICT SARTHE	501926	SABLE S/ SARTHE F.C.
DISTRICT SARTHE	501961	R.C. FLECHOIS
DISTRICT SARTHE	502323	LA SUZE ROEZÉ FOOTBALL CLUB
DISTRICT SARTHE	502419	GAZELEC S. DU MANS
DISTRICT SARTHE	502544	J.S. COULAINES
DISTRICT SARTHE	508482	U.S. MANSIGNE
DISTRICT SARTHE	509947	ECOMMOY F.C.
DISTRICT SARTHE	511629	U.S. NAUTIQUE SPAY
DISTRICT SARTHE	515078	ENT.S. MONCEENNE
DISTRICT SARTHE	518740	AV.S. RUAUDIN
DISTRICT SARTHE	522008	A.S. MULSANNE - TELOCHE
DISTRICT SARTHE	537103	LE MANS FOOTBALL CLUB
DISTRICT SARTHE	553698	U.S. ARNAGE PONTLIEUE
DISTRICT DE VENDEE	506956	L ILE D ELLE CANTON CHAILLE PICTONS
DISTRICT DE VENDEE	507000	LA ROCHE VENDEE FOOTBALL
DISTRICT DE VENDEE	507116	MONTAIGU VENDEE FOOTBALL
DISTRICT DE VENDEE	507610	LA FRANCE D'AIZENAY
DISTRICT DE VENDEE	507748	VENDEE LES HERBIERS FOOTBALL
DISTRICT DE VENDEE	508808	U.S. AUBIGNY
DISTRICT DE VENDEE	511553	U.S. BEQUOTS LUCQUOIS
DISTRICT DE VENDEE	512163	ESOF VENDEE LA ROCHE S/YON
DISTRICT DE VENDEE	512518	LOUPS S. GRASLA LES BROUZILS
DISTRICT DE VENDEE	513285	LA VIGILANTE DE ST FULGENT
DISTRICT DE VENDEE	516561	VENDEE POIRE SUR VIE FOOTBALL
DISTRICT DE VENDEE	519679	AV.S. DE BOUFFERE
DISTRICT DE VENDEE	524844	ET. DE VIE DU FENOUIILLER
DISTRICT DE VENDEE	524939	F.C. LA GENETOUZE
DISTRICT DE VENDEE	541328	MAREUIL SP.C.
DISTRICT DE VENDEE	541382	VENDEE FONTENAY FOOT
DISTRICT DE VENDEE	542301	F.C. DES ACHARDS
DISTRICT DE VENDEE	542366	LA CHAIZE F.E.C.
DISTRICT DE VENDEE	547136	T.V.E.C. 85 LES SABLES D OLNNE
DISTRICT DE VENDEE	548894	F.C. CHALLANS
DISTRICT DE VENDEE	550166	LES ECUREUILS DES PAYS DE MONTS
DISTRICT DE VENDEE	551170	POUZAUGES BOCAGE FC
DISTRICT DE VENDEE	552171	SEVREMONT FOOTBALL CLUB
DISTRICT DE VENDEE	552654	L' HERMENAULT FCPB
DISTRICT DE VENDEE	554370	F. C. JARD AVRILLE
DISTRICT DE VENDEE	560129	FOOTBALL CLUB OLNNE CHATEAU
DISTRICT DE VENDEE	563759	FOOTBALL CLUB STE-CECILE ST-MARTIN DES NOYERS
DISTRICT DE VENDEE	563767	PAYS CHANTONNAY FOOT
DISTRICT DE VENDEE	581933	LUCON F. C.
DISTRICT DE VENDEE	582186	BOUPERE MON PROUANT FOOTBALL CLUB

DISTRICT DE VENDEE
DISTRICT DE VENDEE
DISTRICT DE VENDEE

582259
582564
582724

CHEFFOIS ANTIGNY ST MAURICE
E.S. MARSOUINS BRETIGNOLLES BREM
ST GEORGES GUYONNIERE F.C.